











CONSORTIUM "BENKADI"



RAPPORT DE L'ÉTUDE DE BASE SUR L'ÉTAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU MALI EN 2021

Septembre 2021

Résumé:

Les changements climatiques affectent tous les pays avec des conséquences plus dures pour les pays moins avancés. Pour lutter contre ses effets néfastes, la République du Mali a souscrit à des instruments juridiques internationaux et prise des mesures internes de mise en œuvre de ses obligations internationales afférentes à sa qualité de partie auxdits instruments.

Plusieurs politiques, stratégies, plans et programmes ont été élaborés et le Mali dispose d'un arsenal juridique et réglementaire pour l'atténuation du phénomène. Le pays a également adhéré à plusieurs initiatives de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles tant au niveau mondial, régional sous régional que national.

La mise en œuvre de ce foisonnement de textes juridiques nationaux et internationaux qui devrait générer ainsi un cadre favorable à la gestion durable des ressources naturelles et au renforcement de la résilience des communautés qui subissent les conséquences des changements climatiques et autres catastrophes se voit encore mitigé.

La présente étude est initiée pour identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables à travers cette étude de base sur l'état des lieux du cadre institutionnel et règlementaire en matière de changements climatiques au Mali en 2021.

L'étude a identifié certaines contraintes majeures notamment l'incapacité de l'Etat à faire du transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales mais aussi la disjonction entre les niveaux de mise en œuvre national et local dans la gestion des aspects de gouvernance locale ; des politiques publiques sans suivi-évaluation du fait du manque de ressources financières et humaines qui limitent la mise en œuvre des politiques.

L'étude nous a permis de collecter les informations suivantes pouvant servir de référence:

Nombre de textes bloqués/adoptés/révisés par le gouvernement pour favoriser la participation inclusive dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et pratiques dans le domaine des CC

Ils sont de 41 dont 16 convention/accords ratifiés par rapport aux changements climatiques.

25 instruments juridiques internes maliens de mise en œuvre des instruments internationaux sur les CC, 4 politiques, 4 lois, 6 décrets et 11 arrêtés.

▶ **Nombre** d'initiatives prises par les collectivités territoriales et les secteurs privé qui favorisent la participation inclusive dans la conception, la mise en œuvre le suivi-évaluation des programmes et pratiques dans le domaine de CC;

12 initiatives prises par les collectivités.

▶ **Nombre** d'acteurs du gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé dont les capacités sont renforcées pour une implication effective de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes ;

On peut estimer à des centaines, mais hasardeux de donner un chiffre précis car il n'y a pas une de donnée fiables de différentes activités réalisées.

▶ Nombre de cadres opérationnels pour la consultation et la collaboration entre le gouvernement, les gouvernements locaux et les OSC sur les politiques et les programmes

3 cadres dont le Conseil National de l'Environnement (CNE), le Comité National Changements Climatiques et la Plateforme nationale d'Echanges dans le cadre du Programme Changement climatique - Agriculture et Sécurité alimentaire.

LISTE DES ACRONYMES

ACCRM: Association des Collectivités Cercles et Régions du Mali

ADAF-GALLE: Association pour le Développement des Activités de Production et de

AFAD : Association de Formation et d'Appui au Développement

AEDD : Agence de l'Environnement et du Développement Durable

AMM: Association des Municipalités du Mali

ANICT: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales

ANM : l'Agence Nationale de la Météorologie

APCAM: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

CAEB: Conseil et Appui pour l'Education à la Base

CC: Changements climatiques

CCAFS: Climate Change, Agriculture and Food Security

CCIM: Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali

CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDN: Contribution Nationale Determinée

CCOSAD: Comité communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CFCT : Centre de Formation des Collectivités Territoriales

CLOSAD: Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CMP: Commission Mouvement de Population

CNRA: Comité national de Recherche Agricole

COFO: Commission foncière

CROCSAD: Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CSA: Commissariat à la Sécurité alimentaire

CSCI: Convention de la Société Civile

CSCRP: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CT : Collectivités Territoriales

DCPND/ PNACT : Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation/Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales.

DGCT : Direction Général des Collectivités Territoriales

DNACPN: Direction Nationale de l'Assainissement et lutte Contre les Pollutions et Nuisances

DNEF: Direction Nationale des Eaux et Forêts

DREF: Direction Régionale des Eaux et Forêts

DRPSIAP: Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Information, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

ENABEL : Agence belge de développement FCCP: Fundacion Centro Cultura Popular

FIDA: Fonds International pour le Développement Agricole

FSA: Fonds Solidarité Africain

GIZ: Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit

GRN: Gestion des Ressources Nationales IDA: International Development Association LOA: Loi d'Orientation Agricole

ODD: Objectif de Développement Durable OMA: Observatoire du Marché Agricole ONG: Organisation Non Gouvernementales

PAEAC: Parliamentary Association for Euro-Arab Co-operation

PANA: Programme d'Action National d'Adaptation

PAPAM-ASAP : Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali-Adaptation

PASCIB: Plateforme des Acteurs de la Civile au Bénin

PDESC : Programme de Développement Economique, Social et Culturel

PF: Planification Familiale

PNPE : Politique Nationale de Protection de l'Environnement

SECO-ONG: Secrétariat de Concertation des Organisations Non Gourvernementales

SPONG : Secrétariat Permanent des ONG du Mali STDE : Service Technique Déconcentré de l'Etat

USAID: United State Aid

Liste des Taleaux

Tableau 1 : Collectivités Territoriales des zones d'intervention du projet visitées9	
Tableau 2 : Inventaire de la règlementation en vigueur sur les CC en République Mali11	
Tableau 3 : Eléments de législation prise en application de la CNUCC au Mali13	
Tableau 4: Inventaire des acteurs de la société civile intervenant dans les changements	
climatiques dans les zones du projet Benkadi-Mali19	
Tableau 5 : Cadre de concertation	
Tableau 6 : Les acteurs et leurs rôles dans le cadre de concertation	
Tableau 7: Articulation du PDESC avec les outils de planification au niveau régional (SRAT	
et PSDR) et national (CREDD 2019-2023 et ODD) dans le PDESC 2021-2025 Conseil	
Cercle de Dioîla	
Tableau 8 : Prise en compte des CC dans le PIP du PDESC 2017-2021 de la Commune Rurale	
de Kaladougou36	
Tableau 9 : Traduction des solutions en Activité : Plan Pluriannuel de Développement	
Economique Social et Culturel pour la période 2019-2023 de la Commune Rurale de Binko.37	
Tableau 10 : Consécration de la première étape d'élaboration du PDESC du Conseil de Cercle	
de Kolokani aux CC40	
Tableau 11: Hiérarchisation des options d'adaptation aux changements climatiques42	
Tableau 12:Budgétisation de certaines relatives aux CC dans le Budget estimatif du Plan	
triennal du Conseil de Cercle de Yanfolila43	
Tableau 13 : Impact du risque risque climatique sur les secteurs de développement44	
Tableau 14 : Impact du risque climatique sur les acteurs économiques45	
Tableau 15 : Inventaire des décrets de Transfert des ressources et des compétences dans le	
secteur de l'environnement	
Annexe 2 : Tableau 16 : Liste des personnes rencontrées par l'équipe de mission de Z-	
Consulting55	

Sommaire

1	Co	ntexte de	la consu	ıltation(ni	veau1)					8
:	1.1	Environ	nement	de l'étude						8
:	1.2	Zones d	'étude d	u projet B	enkadi-Mali					9
:	1.3	Méthod	lologie u	tilisée dan	s l'étude					9
:	L.4	Analyse	des résu	ıltats du ca	adre institut	tionnel des	CC au M	ali		10
(gements	Climatiq	ues au Ma	es, lois ou li, dans la so	ous-région	et au nive	eau interna	ational (Acc	ords,
:	1.6	Inventa 11	ire instru	ıments juri	idique sur le	es changen	nents clim	atiques en	vigueur au	Mali
:	1.7	Les inst	ruments	juridiques	internation	naux dont l	e Mali est	partie		11
		1.7.1.1 instrume			juridiques sur les CC					
	1.7	7.2 Les	acteurs	de mise œ	euvre de la	CCNUCC a	u Mali (2.	1.2)		15
	,	1.7.2.1	Les act	eurs étatio	ques					15
1.	Sto	ock Natio	nal de Sé	curité (SN	S) ;					16
2.	Fo	nds de Sé	curité Al	imentaire	(FSA) ;					16
3.	Fo	nds Comr	nun de C	ontre Part	tie (FCCP) ;					16
4.	Sys	stème d' <i>A</i>	Alerte Pré	écoce (SAP	P) ;					16
5.	Ob	servatoir	e du Mai	rché Agrico	ole (OMA).					16
	;	1.7.2.2	Les act	eurs de la	société civi	le évoluan	t dans le	domaine d	les CC	19
		1.7.2.3	Les cad	lres de con	ncertation e	xistants				21
	L.8 égle	mentaire	s sur les	Changem	de mise e ents Climat	iques				25
(glementa	ires ider	ntifiés ave	fication de l c la réalité	des Chang	ements C	limatiques	s pour les z	ones
	L.10 Natio				et programı u projet					
				•	compte des es (Régions	_		•		
	et	culturel c	des Comr	munes, Ce	n des progra rcles et Rég n compte d	ions de 20	09 a mên	ne été révi	sé en 2018	pour
		-	_		angements ectivités des	•	•		•	

1.10.3.1 L'impact négatif des changements climatiques est déjà ressenti dans les zones du Projet 'Benkadi'30
1.10.3.2 Les PDESC des différentes collectivités des zones du projet Benkadi ont été déjà pris en compte les actions d'adaptation aux CC31
1.11 La détermination du nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devrait être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des Changements Climatiques, dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local 47
1.12 Les relations de pouvoirs/d'influence/de centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les réformes institutionnelles et/ou règlementaires dans le domaine des CC au niveau des 24 Collectivités de la zone du projet sont connues et analysées47
1.13 Les Compétences transférées aux Collectivités – Régions et Communes du projet – sont connues et analysées en matière de Gestion des Ressources Naturelles (GRN), des Terres, des Eaux, etc
1.14 Analyse de capacité/mandat d'agir du Gouvernement à mettre en exécution ses politiques et lois est analysée (arrangements sociaux qui entravent ou facilitent cela)48
1.15 Les arrangements sociaux (informels/traditionnels/religieux) qui influencent la promotion des changements au niveau de la GRN et des Changements Climatiques sont ressortis pour le niveau local
2 Conclusions / Recommandations de levier d'actions du Projet Benkadi-Mali de SECO- ONG50
Liste des références
ANNEXES53
Annexe 4 : Quelques images prises sur le terrain avec les personnes rencontrées60

1.1 Environnement de l'étude

En 2019, le gouvernement Néerlandais a lancé pour la période **2021-2025**, un nouveau cycle de programme appelé « **Partenariats pour le Pouvoir des Voix/Power of voices** », auquel sont éligibles les organisations de la société civile des pays prioritaires de sa coopération.

Pour y postuler, la mise en œuvre de réseau et de coopération d'organisations aux niveaux local, national, régional et international ont été nécessaire et encouragées. C'est ainsi que quatre (4) plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et une ONG Néerlandaise, "Woord En Daad", qui signifie "Parole et Action" se sont associer en Consortium et ont soumis une idée de programme dénommé "Benkadi" avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques publiques sur les changements climatiques (CC) dans ces Pays à travers la contribution de la société civile.

Ces quatre (4) plateformes sont représentées au Mali par le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), au Burkina Faso par le secrétariat permanent des ONG (SPONG), au Bénin par la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile (PASCiB et en Côte d'Ivoire par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI).

Ainsi, "Benkadi" qui signifie en langue bambara « travailler ensemble dans la même direction » est une réponse à l'appel à projet du gouvernement Néerlandais dans le cadre du « Partenariat pour le Pouvoir des Voix » vise à soutenir l'avènement d'une société civile forte défendant les besoins et les droits des citoyens et contribuant à améliorer le contrat social entre le gouvernement et les citoyens et à créer une société durable et inclusive.

L'ambition du Consortium "Benkadi" est d'améliorer la participation citoyenne, différente dans chacun des pays membres, en participant à créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques du changement climatique à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes tant au niveau des Pays que de la sous-région ouest africaine.

Le projet durera cinq (5) ans (2021-2025) et prendra en compte l'amélioration de l'espace civique dans le pays en matière de dialogue avec les pouvoirs publics. Son objectif stratégique est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap. Bien que les contextes diffèrent, ces quatre (4) pays sont tous confrontés à un défi majeur, celui du **changement climatique**, qui les affecte tous pendant que la riposte à ses effets néfastes fait face à une participation citoyenne limitée et peu efficace en général, et surtout pour les citoyens les plus touchés et vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap en particulier. Cette vulnérabilité aux **changements climatiques** découle : (i) de la forte dépendance de ces pays aux activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services éco systémiques en raison de processus tels que la **déforestation**.

Le Mali a élaboré plusieurs politiques, stratégies, plans et programmes et a développé un arsenal juridique et réglementaire pour l'atténuation du phénomène. Le pays a également adhéré à plusieurs initiatives de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles tant au niveau mondial, régional sous régional que national. Ces

dispositions politico- juridico- stratégiques sont déclinées en programmes nationaux exécutés à travers le pays et créent ainsi un cadre favorable à la gestion durable des ressources naturelles et au renforcement de la résilience des communautés qui subissent les conséquences des changements climatiques et autres catastrophes.

Il est donc urgent de combiner les approches spécifiques du climat avec la résolution des problèmes fondamentaux de gouvernance qui affligent la région comme la faiblesse dans les processus de planification, de mise en œuvre des politiques publiques et de suivi - évaluation, où la participation des citoyens demeurent faible, entravant ainsi les efforts de préparation à l'atténuation des effets du climat ou à s'y adapter malgré son caractère hautement imprévisible durant les prochaines décennies (Penney in Quartz Africa, 2019)

Dans cette optique, le consortium SECO-ONG à travers le programme "Benkadi" a sollicité les services Z consulting pour identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables à travers des études de base sur l'état des lieux du cadre institutionnel et règlementaire en matière de changements climatiques au Mali en 2021.

1.2 Zones d'étude du projet Benkadi-Mali

L'étude a concerné spécifiquement les régions de Koulikoro et de Sikasso avec leurs cercles de façon spécifique mais de façon générale concerne le niveau nation sur les changements climatiques au Mali

Ici on parlera brièvement des 24 ct objet du projet

1.3 Méthodologie utilisée dans l'étude

Nous avons collecté la documentation juridique et politique dans les services à Bamako (AEDD, DGCT, SGG etc.) et les données primaires ont été collectées au travers de l'administration de guide d'entretien dans les quatre Cercles de la Zone Benkadi-Mali.

En effet, dans les Cercles les personnes ont été rencontrées à quatre niveaux. Il s'agit du Conseils de Cercle, de la Commune Chef-lieu de Cercle et d'une Commune Rurale choisie en fonction de l'accessibilité. En outre une autorité villageoise a été rencontrée à Tioribougou comme du même nom. L'expérience ayant montré à ce niveau la non pertinence de la rencontre des chefs traditionnels eu égard à la redondance de l'information recueillie à niveau avec celles recueillies au niveau communal doublée des contraintes du calendrier de l'étude. En plus des autorités locales, nous avons rencontré un acteur de la société civile (ONG ou association) par Commune en fonction de leur disponibilité dans chaque localité. La liste des personnes rencontrées est en annexe. La liste des structures rencontrées est libellée dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Collectivités Territoriales des zones d'intervention du projet visitées

Collectivités Territoriales des zones d'intervention du projet visitées				
Cercle Collectivités/village visites				
Bougouni Conseil de Cercle de Bougouni				
	Commune Urbaine de Bougouni			
	Commune Rurale de Kokélé			
Dioïla Conseil de Cercle de Dioîla				

	Commune Rurale de Kaladougou		
	Commune Rurale de Binko		
Kolokani	Conseil de Cercle de Kolokani		
	Commune Rurale de Kolokani		
	Commune Rurale de Tioribougou		
	Village de Tioribougou		
Yanfolila	Conseil de Cercle de Yanfolila		
	Commune Rurale de Wassolo-Ballé		
	Sérémoussa-Ani Samou		

Les PDESC ont été récupérés dans toutes les Collectivités sauf à Wassolo-Ballé où le Maire nous avais dit que ledit document se trouve son secrétaire général qui était en déplacement. Nous avons pris le numéro du susnommé avec le Maire. Cependant, dans l'échange téléphonique avec Monsieur le Secrétaire général, il nous a été clairement dit que « on ne donne pas la version électronique du PDESC à quelqu'un ». Cette déclaration montre la nécessité d'efforts de formation et de sensibilisation à faire à l'endroit des techniciens des administrations locales sur la portée des documents de planification locale. Le PDESC n'est pas un document confidentiel. C'est au contrairement un public qui doit être diffusée au maximum d'acteurs dont la remise de la version électronique est le plus économique car gratuit. La remise d'une copie du PDESC a un partenaire est un élément du marketing local. D'ailleurs, le guide d'élaboration du PDESC en fait une obligation aux CT de le diffuser au maximum. Le partage du PDESC avec un partenaire de surcroit permettra à celui de pouvoir s 'inscrire dans la vision du développement planifiée par la CT et éviter un pilotage à vue à travers souvent des interventions sans impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations pourtant leur finalité ultime. C'est aspect que SECO-ONG pourrait éventuellement intégrer dans ses appuis à l'amélioration de la gouvernance locale des 24 CT du projet Benkadi-Mali.

1.4 Analyse des résultats du cadre institutionnel des CC au Mali

Dans ce document, nous avons préféré le cadre institutionnel à normatif et intentionnel car l'institution c'est avant tout la norme (règle) qui détermine l'organe ou la structure (institution au sens générique du terme).

1.5 L'inventaire des politiques, lois ou textes règlementaires en vigueurs sur les Changements Climatiques au Mali, dans la sous-région et au niveau international (Accords, Conventions et Traités)

La nomenclature des institutions de gouvernance active des changements climatiques au Mali peuvent s'apercevoir à travers (1) les instruments juridiques et (2) les acteurs de la société civile actifs dans les CC dans les zones de Benkadi-Mali.

12 initiatives sont prises par les collectivités territoriales et les secteurs privé qui favorisent la participation inclusive dans la conception, la mise en œuvre le suivi-évaluation des programmes et pratiques dans le domaine de CC.

Une centaine d'acteurs du gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé dont les capacités sont renforcées pour une implication effective de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes ;

On ne peut être très précis pour cause de base de donnes fiables sur les différentes activités.

1.6 Inventaire des instruments juridiques sur les changements climatiques en vigueur au Mali

En matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la République du Mali (1) a souscrit à des instruments juridiques internationaux qui sont au nombre de seize (16) et (2) prise des mesures internes au nombre au nombre de vingt-cinq (25) dont quatre (04) politiques, quatre (04) lois, six (06) décrets et onze (11) arrêtés spécifiques de mise en œuvre de ses obligations internationales afférentes à sa qualité de partie auxdits instruments.

1.7 Les instruments juridiques internationaux dont le Mali est partie

L'analyse approfondie de la législation, nos entretiens avec les personnes rencontrées dans les différentes Collectivités Territoriales et village lors de notre collecte de données primaires sur le terrain, et les études récentes menées sur la thématique montre l'existence d'une gamme de conventions et accords internationaux relatifs aux changements climatiques et domaines connexes. Ils sont au nombre de seize (16)

Le tableau suivant fait l'économie de l'inventaire de l'existent en la matière.

Cependant, il convient de signaler, par souci d'éthique scientifique, que l'analyse est fondamentalement inspirée de des études récente le « Fonctionnement et organisation du cadre institutionnel du changement climatique au Mali » (Traoré et al., 2016), le rapport synthèse des études de capitalisation des connaissances, pratiques, stratégies et technologies locales d'adaptation au changement climatique au Burkina Faso, Mali et Sénégal ; l' étude de Base pour établir une situation de Référence du Projet 'Dialogue en Gestion Intégrée des Risques de l'alliance Partners for Resilience (PFR-SP) au Mali ; Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des Terres (PDC/NDT)(Durable et al., 2020). En outre, le document de « Proposition Complete de Benkadi » a servi de guide dans la réalisation de la présente étude(Benkadi, 2020).

Tableau 2 : Inventaire de la règlementation en vigueur sur les CC en République Mali

CONVENTION/ACCORDS RATIFIÉS PAR RAPPORT AUX CC					
Nom de l'instrument	Date d'entrée vigueur de l'instrument	Date de ratification par le Mali			
Accord de Paris	Adopté le 04 novembre 2015	23 septembre 2016			
La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Adoptée le 2 février 1971, entrée en vigueur le 21 décembre 1975	25 septembre 1987			
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Adoptée le 9 mai 1992, entrée en vigueur le 21 mars 1994	28 décembre 1994			

Protocole de Kyoto à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques	Adoptée le 11 décembre 1997, entrée en vigueur le 16 février 2005	28 mars 2002
La convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	Adoptée le 22 mars 1985, entrée en vigueur le 22 septembre 1988	28 octobre 1994
Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sècheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Adoptée le 14 octobre 1994, entrée en vigueur le 26 décembre 1996	31 octobre 1995
La convention sur la diversité biologique	Signée 13 juin 1992, entrée en vigueur le 29 septembre 1994	29 Septembre 1995
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique	Adoptée en janvier 2000, entrée en vigueur le 11 septembre 2003	04 juin 2002
La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Adoptée le 22 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004	24 avril 2003
La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leur mouvement transfrontière en Afrique	Adoptée le 31 janvier 1991, entrée en vigueur le 20 mars 1996	21 février 1996
La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	Adoptée le 22 mars 1989, entrée en vigueur le 05 mai 1992	15 septembre 2000
La convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	Adoptée le 19 septembre 1998, entrée en vigueur le 24 février 2002	13 novembre 2002
La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Adoptée le 15 septembre 1968, entrée vigueur le 16 juin 1969	20 juin 1974

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Adoptée le 03 mars 1973, entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 1975	16 octobre 1994
La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Adoptée le 23 juin 1979, entrée en vigueur, le 1 ^{er} novembre 1983	1 ^{er} octobre 1987
La convention internationale pour la protection des végétaux	Adoptée le 06 décembre 1951, entrée en vigueur le 03 avril 1952	31 août 1987

Source : (Traoré et al., 2016).

Il découle de ce tableau que le Mali est partie aux différentes conventions et accords internationaux en liens avec les changements climatiques. D'ailleurs l'exécutions des engagements internationaux liés à ces outils a conduit le Mali a édicté un océan de d'instruments internes de mise en œuvre. Nous en présenterons quelques-uns des plus pertinents pour l'appréhension des objectifs de notre étude lies à ce point.

1.7.1.1 Les instruments juridiques internes maliens de mise en œuvre des instruments internationaux sur les CC

Le tableau ci-après donne un aperçu global sur les éléments de la législation prise en application de la CNUCC au Mali.

Tableau 3 : Eléments de législation prise en application de la CNUCC au Mali

LÉGISLATION D'APPLICATION DE LA CCNUCC AU MALI						
Nature juridique	Titre					
Politique	 Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques du Mali Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 					
Loi	-Loi n°02-031 du 4 juin 2002 portant ratification de l'ordonnance n°02-017/P-RM du 18 janvier 2002 autorisant la ratification du protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté à Kyoto, le 11 décembre 1997 -Loi n°2016-045 autorisant la ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté le 12 décembre 2015 par la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (COP21) et la onzième session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP), tenues à paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015 -Loi n°2021-044 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à N'Djamena (Tchad), le 13 février 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds international pour le Développement Agricole (FIDA), relatif au Programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis Covid-19, Conflits et Changements climatiques au Mali (SD3C) -Loi n°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances					

- -Décret n°94-447/P-RM du 28 décembre 1994 portant ratification de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques, signée le 12 juin 1992 à Rio de Janeiro
- -Décret n°02-058/P-RM du 11 février 2002 portant ratification du protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adopté à Kyoto, le 11 décembre 1997
- -Décret n°2011-107/PM-RM du 11 mars 2011 portant création du Comité national changements climatiques du Mali
- -Décret n°2014-0160/P-RM du 5 mars 2014 portant ratification de l'Accord de don relatif au financement du Projet de gestion des ressources naturelles et changements climatiques, signé à Bamako, le 23 décembre 2013, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA)
- -Décret n°2016–0721/P-RM portant ratification de l'Accord de paris sur les Changements Climatiques, adopté le 12 décembre 2015 par la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (COP21) et la onzième session de la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP), tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015.

Décret n°2019-0954/P-RM portant approbation de la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et son plan d'actions 2019-2023

- Arrêté interministériel n°01-1823/MEATEU-ME-MICT-MMEE-MDR du 30 juillet 2001 portant création du comité de pilotage du projet « Activités Habilitantes de la phase II dans le cadre des changements climatiques »
- Arrêté n°05-1655/MEA-SG du 7 juillet 2005 portant création d'un Comité de pilotage du Programme d'assistance aux études sur les changements climatiques au Mali
- Arrêté n°2013-2374/MSIPC-SG du 7 juin 2013 portant création du Comité de Pilotage du Projet de gestion des risques catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques au Mali
- Arrêté N°2016-0857/MEADD-SG portant création, attributions, composition et modalités de fonctionnement du Comité National de Pilotage du « Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de l'Adaptation aux Changements Climatique au Mali » et du Projet « Planification Innovante Visant, l'Adaptation aux Changements climatiques »
- Arrêté n°2016-1661/MEADD-SG du 30 mai 2016 portant création, attribution, composition et modalités de fonctionnement du Comité National de Pilotage du « Programme d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Communes les plus Vulnérables des Régions de Mopti et de Tombouctou »
- Arrêté N°2016-2223/MEASS-SG portant création, attribution, composition et modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet « Intensifier la résilience aux Changements Climatiques à travers une gestion agricole et pastorale intégrée dans la zone sahélienne dans le cadre de l'approche Gestion Durable des Terres »
- Arrêté N°2016-3715/MEADD-SG du 17octobre 2016 portant création, attribution, composition et modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage de Projet des Ressources Naturelles et Changements Climatiques

Décret

Arrêté

- Arrêté N°2017-2505/MEADD-SG du 01 Aout 2017 portant création de la celle de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national CDN
- Arrêté°2017-2614/MEADD-SG du 08 Août 2017 portant création du comité national de pilotage du Programme Alliance Globale contre les Changements Climatiques au Mali phase 2 (AGCC Mali2)
- Arrêté n°2018-3152/MEADD-SG portant modification de l'Arrêté n°2016-0857/ MEADD-SG du 18 avril 2016 portant création, attributions, composition et modalités de fonctionnement du comité national de pilotage du « programme d'appui à la stratégie nationale de l'adaptation aux changements climatiques au Mali » et du projet « planification innovante visant l'adaptation aux changements climatiques »
- Arrêté n°2020-0210/MEADD-SG du 07 février 2020 fixant les conditions de nomination et les attributions des points focaux nationaux des conventions, accords et traités en matière d'environnement

Décision

Source: Auteurs, 2021.

1.7.2 Les acteurs de mise œuvre de la CCNUCC au Mali (2.1.2)

Nous avons les acteurs étatiques, les acteurs de la société civile (acteur non-étatique) et une synergie d'acteur à travers les cadres de concertations.

1.7.2.1 Les acteurs étatiques

Comme acteurs étatique, nous avons les services spécialisés, les services de l'administration centrale impliqués de par leur mission spécifique comportant des dimensions de protection de l'environnement et les autres institutions de la République et diverses parties prenantes au jeu d'acteurs la matière de cc au Mali.

1.7.2.1.1 Les services spécialisés

Les services spécialisés sont, notamment l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM), la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) et la Direction Nationale de l'Assainissement et lutte Contre les Pollutions et Nuisances (DNACPN).

1.7.2.1.2 AEDD

L'Agence de l'Environnement et de Développement Durable est la structure phare de mise en œuvre des politiques environnementales au Mali (AEDD). Elle est créée par la Loi N° 10 – 027 du 12 juillet 2010, l'AEDD « a pour mission d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement et de veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques »(Traoré et al., 2016).

Entre autres, comme activités, l'AEDD est chargée de :

- Secrétariat du Conseil National de l'Environnement ;
- 2. Secrétariat du Comité National Changements Climatiques du Mali

- 3. Secrétariat du Comité de Pilotage du Fonds Climat Mali;
- 4. Suivi évaluation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique d'Investissement
- 5. Suivi des mécanismes financiers des trois conventions (changements climatiques, désertification, biodiversité);
- 6. Assure le secrétariat de la CDN;
- 7. Coordonne, sui et évalue la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Environnement PNPE
- 8. Pour la Gestion Durable des Terres au Mali;
- 9. Suivi évaluation de mise en œuvre de la Politique Nationale Changement Climatique et ses plans d'actions 2014 2018 ;
- 10. Point focal de la plateforme nationale d'échanges entre décideurs et chercheurs dans le cadre de l'adaptation de l'agriculture et la sécurité alimentaire aux changements climatiques.

1.7.2.1.3 Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a été créé par le Décret N°150 PRM du 18 mai 2004. Elle a pour missions principales de (P.20 Kadari) :

- 1. Élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les stratégies en matière de sécurité alimentaire ;
- 2. Proposer des stratégies, préparer et mettre en œuvre en rapport avec les départements ministériels concernés des mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays ;
- 3. Procéder à l'analyse des perspectives alimentaires résultant de la campagne agricole et l'identification des zones sinistrées ou déficitaires ;
- 4. Veiller à l'information des consommateurs, notamment sur les prix et sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires ;

Il convient de signaler que dans l'opérationnel, ces différentes instances ne fonctionnent pas car elles s'appuient sur les cadres de concertation officiellement crées par l'Etat, à ces différents niveaux. On évoque toujours la question de moyens pour expliquer leur non fonctionnalité. Dans le souci d'opérationnaliser la stratégie de sécurité alimentaire, des outils suivants ont été conçus (Traoré et al., 2016) :

- 1. Stock National de Sécurité (SNS);
- 2. Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA);
- 3. Fonds Commun de Contre Partie (FCCP);
- Système d'Alerte Précoce (SAP);
- 5. Observatoire du Marché Agricole (OMA).

1.7.2.1.3.1 Agence Nationale de la Météorologie

L'Agence Nationale de la Météorologie (ANM) a été créée par l'Ordonnance N° 2012 – 004/P-RM du 24 février 2012 avec comme mission d'observer, étudier le temps, le climat et les constituants atmosphériques de l'environnement en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens et tout en contribuant au développement économique et social du pays à travers

la fourniture d'informations et de services appropriés à tous les usagers. L'ANM participe à l'élaboration de la politique nationale en matière de météorologie et en assure la mise en œuvre et le suivi. Fondamentalement, elle chargée de :

- 1. Gestion et le développement du réseau national d'observations météorologiques et de surveillance de l'environnement atmosphérique ;
- 2. Exploitation des activités météorologiques au niveau national;
- 3. Fourniture des informations et services météorologiques et la promotion de leur utilisation dans les différents secteurs socio-économiques ;
- 4. Participation à la réalisation d'études et de recherches météorologiques et climatiques en rapport avec sa mission ;
- 5. Coordination des activités météorologiques sur l'ensemble du territoire national;
- 6. Mise en œuvre des activités de modification artificielle du temps sur le territoire national ;
- 7. Suivi et la mise en œuvre des mesures liées aux engagements internationaux du Mali dans le domaine de la météorologie et du climat.

En outre, il mérite d'être signaler que l'ANM développe des outils agro météorologiques et donne des conseils agro météorologiques au monde rural.

Au plan opérationnel, il faut signaler que l'ANM souffre d'un déficit en ressources humaines qualifiées pour mener à bien, toutes ses activités. C'est ainsi que les cadres qui s'y trouvent sont totalement absorbés par les dossiers. Ce qui est susceptible de poser un problème d'efficience de l'action de l'institution (Traoré et al., 2016).

1.7.2.1.3.2 Direction Nationale des Eaux et Forêts

La DNEF a été créée par l'ordonnance N° 81 - 24/ P-RM du 6 Août 1981 ; elle était chargée de la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale à travers :

- 1. La conception et l'application du plan de lutte contre la désertification et l'amélioration de l'environnement ;
- 2. La conservation, l'amélioration et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- 3. La protection des sols et des eaux de surface ;
- 4. L'application de la législation, de la réglementation et du contrôle dans les domaines forêts, chasse et pêche. La DNEF comprend au niveau central 6 divisions techniques et 17 sections et au niveau régional et sub-régional des DREF, des CF, des PF, des services rattachés et des ODR.

1.7.2.1.3.3 DNACPN

La Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) a été créée par l'ordonnance n° 98-027/ P-RM du 25 août 1998, ratifiée par la Loi n°98-058 du 17 décembre 1998. Les missions cette administration centrale sont précisées à l'article 2 de ladite ordonnance qui prescrit que celle-ci a pour mission l'élaboration des

éléments de la politique nationale en matière d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances et d'en assurer l'exécution. En sus, les dispositions des articles 8 et suivant du décret n° 98-293/ P-RM fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement sont suffisamment parlantes quant à ses missions en termes d'assainissement. En outre, son ordonnance de création précitée précise qu'elle est chargée du suivi de la réalisation des études d'impact environnemental.

1.7.2.1.4 Les divers services centraux ayant des compétences en matière de CC

En dehors des structures centrales et organismes personnalises spécialisés précédemment étudiés (ANM, AEDD, DNACPN et DNEF), diverses autres administrations centrales ont des missions qui participent aux missions environnementales au sein de en tant qu'appareil d'Etat sectoriel dans les différents départements ministériels. Ces diverges administrations sectorielles interagissent et participent à la gestion de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire etc.(Traoré et al., 2016). Elles sont, notamment :

- 1. Direction nationale de l'Agriculture ;
- 2. Direction nationale des productions et Industries animales ;
- 3. Direction nationale de la Pêche;
- 4. Direction nationale du Génie rural;
- 5. Direction nationale de la Planification du Développement ;
- 6. Direction nationale de la santé;
- 7. Direction générale de la Protection civile
- 8. Direction nationale de l'Hydraulique
- 9. Direction nationale de l'Aménagement du Territoire.

1.7.2.1.5 Autres institutions de la République et diverses parties prenantes au jeu d'acteurs en matière de cc au Mali

En plus des services spécialisés et des administrations sectorielles, d'autres acteurs politiques (institutions de la République) et organisations socioprofessionnelles participent à la constellation d'acteurs dans la définition et de mise en œuvre des politiques publiques au Mali, plus précisément en matière de changements climatiques (Traoré et al., 2016). On peut en retenir :

- 1. Haut Conseil des Collectivités ;
- 2. Association des Municipalités du Mali;
- 3. Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture ;
- 4. Coordination Nationale des Organisations Paysannes;
- 5. Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton ;
- 6. Réseau des journalistes sur l'Agriculture et les Changements Climatiques.

S'agissant de la recherche scientifique sur les changements climatiques, des certaines entités développent les expertises en matière de changement climatiques de plus en plus il existe certaines institutions ayant commencé à développer des expertises. Il s'agit, notamment de : Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST), Universités de Bamako (Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, Université des Sciences Sociales

et de Gestion de Bamako etc.), Ecole nationale d'Ingénieurs (Abdramane Baba Touré), l'Institut d'Economie rurale (IER), Comité national de Recherche agricole (CNRA).

1.7.2.2 Les acteurs de la société civile évoluant dans le domaine des CC

Les acteurs de la société active dans la problématique des changements climatiques se répartissent en acteurs de la société civile actifs du niveau national et ceux du niveau local, plus précisément des zones de Benkadi - Mali. Le tableau suivant nous en donne la physionomie.

Tableau 4: Inventaire des acteurs de la société civile intervenant dans les changements climatiques dans les zones du projet Benkadi-Mali

INVENTAIRES DES PARTENAIRES INTERVENANT DANS LES CC DANS LES ZONES DE BENKADI-MALI							
Cercle	Collectivités/ village visites	Association	ONG	Domaine d'action			
Bougouni	Conseil de Cercle de Bougouni						
	Commune Urbaine de Bougouni			une n'a pas de partenariat dans le angements climatiques selon notre			
	Commune Rurale de Kokélé		PAPAM- ASAP	Formation, re-creusement des mares, constructions des triches en plafond.			
			OMEDSA	Appui à l'élaboration du plan de lutte contre les CC			
Dioïla	Conseil de Cercle de Dioîla		CAEB PACT2	Formations sur les changements climatiques, souvent avec l'implication du Centre de Formation des Collectivités Territoriales(CFCT)			
	Commune Rurale de Kaladougou		Kilabo	Protection de l'environnement, organisation des communautés, vulgarisation des pratiques résiliences et d'adaptation aux changements climatiques			
		Association du reboisement		Reboisement avec l'appui de l'ONG-AFAF			
	Commune Rurale de Binko		-AFAD :	Aide aux femmes pour le maraichage et installation des périmètres maraichers et octroi de semences aux femmes (Jeunes femmes)			
Kolokani	Conseil de Cercle de Kolokani		GIZ	Appui à la révision du PDESC pour intégrer les changements climatiques			

			World- vision, Sahe-21 ADAF-Galé ENABEL	Réalisation de plaines, retenus d'eau, reboisement de bosquet.
	Commune Rurale de Kolokani		- World- vision -PACINDHA, CAEB, ENABEL- ELCIANK	Résilience, adaptation, participation des participants par rapport aux effets néfastes des CC, nouvelles techniques de résilience, production fournitures/ de semences adaptées à la localité, la production des cultures de contresaison (maraichères)
			ONG-OCD	Renforcement de capacité sur les changements climatiques
	Commune Rurale de Tioribougou		-IPRa- RIAGAR, -world- vision -ADAF-Gallé -ONG-3AG	
	Village de Tioribougou		FIER	Appui à la résilience des femmes et des jeunes à travers les activités génératrices de revenus des femmes et jeunes (vaches laitières pour certaines femmes et des charrettes pour certains jeunes)
Yanfolila	Conseil de Cercle de Yanfolila			
	Commune Rurale		Mali Folk Center -Agir	
	de Wassolo-Ballé	Association 12 Communes		Lutter contre l'installation illégale des orpailleurs chinois et le dragage sur l'eau
	Sérémoussa-Ani Samou		PAPAM- ASAP USAID	Participation au projet d'appui à la filière Anacarde (PAFAM)

1.7.2.2.1 Les acteurs de la société civile actifs dans les CC au niveau national

En réalité, le Mali dispose au niveau national puiseurs faitières d'associations et d'ONG intervenant dans le domaine des changements climatiques. Ce point ne fera pas l'objet d'un grand développement car il est très secondaire par rapport au champ pratique de notre étude qui concerne 24 Collectivités territorialement déterminées. A ce niveau un développement sera consacré aux acteurs de la société civile intervenant au niveau des zones d'étude. Ce qui a beaucoup plus de valeur ajoutée quant à la réalisation de l'objet de la présente étude. On

peut seulement citées quelques faitières qui sont SECO-ONG et le Réseau Climat qui regroupe chacun plus de la centaine d'organisations. A cela s'ajoutent des bureaux d'études et consultations comme le nôtre évoluant dans le domaine des changements climatiques.

1.7.2.2.2 Les acteurs de la société civile actifs dans les CC dans les zones de Benkadi-Mali

1.7.2.3 Les cadres de concertation existants

Il deux catégories de cadre de concertation existant de façon et particulièrement dans le domaine des changements climatiques au Mali qui sont les cadres à dimension nationales et les cadre à emprise locale.

1.7.2.3.1 Cadres concertation au niveau national

S'agissant des cadres de concertations, ils sont créés pour la plupart auprès des administrations soit centrales (Conseil national de l'Environnement à l'AEDD par exemple) soit des chefs de circonscriptions administratives (CROCSAD, CLOCSAD, CCOSAD) pour faciliter et coordonner les échanges sur l'élaboration et la mise en œuvre concertée des politiques publiques à tous les niveaux. Les principaux cadres de concertation incluant les changements climatiques dans leur mandat sont au nombre de trois (03), nous pouvons citer Conseil national de l'Environnement, le Comité National Changements Climatiques et une autre catégorie qu'est la Plateforme nationale d'Echanges dans le cadre du Programme Changement climatique – Agriculture et Sécurité alimentaire (CCAFS). Ces trois cadres feront l'objet de notre développement dans les sous-parties qui suivent.

1.7.2.3.1.1 Le Conseil National de l'Environnement (CNE)

Le Conseil national de l'Environnement est créé par le Décret N° 10 – 390/PM – RM du 26 juillet 2010 avec pour mission de donner des avis et formuler des propositions et recommandations sur les questions se rapportant à l'environnement, notamment, à travers des initiatives pour favoriser la participation de l'ensemble des acteurs nationaux dans la sauvegarde et la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, les changements climatiques et le développement durable. Sa présidence est assurée par le Ministre chargé de l'environnement. Il regroupe les représentants de :

- 1. Secteur public;
- 2. Secteur privé;
- 3. Collectivités Territoriales;
- 4. Société civile.

1.7.2.3.1.2 Le Comité National Changements Climatiques

Le Décret N° 2011 – 107/PM – RM du 11 mars 2011 a créé au sein du Conseil National. De l'Environnement un Comité National des Changements Climatiques. Il présidé par le Ministre chargé de l'environnement ou son représentant avec comme mission de :

- Travailler à la mise en œuvre des obligations liées à la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de tout accord bi ou multilatéral sur les changements climatiques;
- 2. Contribuer à la recherche de financement lié à la mise en œuvre de la CCNUCC aux niveaux national et international ; Préparer la participation du Mali aux conférences et autres réunions relatives aux changements climatiques ;
- 3. Organiser la restitution des résultats des conférences, réunions et autres activités ;
- 4. Promouvoir le développement de la synergie avec les autres conventions de lutte contre la désertification ;
- 5. Promouvoir le renforcement des capacités nationales en matière de changements climatiques ;
- 6. Fournir au conseil national de l'environnement des informations et des avis sur toutes les questions relatives aux changements climatiques.

Cependant, l'étude de Traoré et al. (2016, p. 25)(Traoré et al., 2016) a montré que le comité national changement climatique mis en place ne s'est jamais réuni et qu'aussi ce comité « doit s'appuyer sur les CROCSAD et CLOCSAD au niveau régional et local, comme ces instances ne fonctionnent pas d'elles – mes car il faut qu'ils bénéficient d'un appui, le dispositif est inachevé ». Ici, il s'agit d'un créneau d'action pour Benkadi-Mali.

1.7.2.3.1.3 La Plateforme nationale d'Echanges dans le cadre du Programme Changement climatique -Agriculture et Sécurité alimentaire (CCAFS)

La plateforme nationale d'échanges dans le cadre du programme changement climatique – Agriculture et sécurité alimentaire (CCAFS) a pour mission de contribuer à la mise en œuvre effective du programme CCAFS au Mali. Sa mission se décline en :

- 1. Approuver les rapports d'activités, le plan de travail, le budget-programme du programme CCAFS/Mali;
- Passer en revue le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes et opportunités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du programme CCAFS/Mali ;
- 3. Formuler des propositions et recommandations sur les questions se rapportant à la mise en œuvre efficace du programme CCAFS/Mali » (cf. article 2 décision n° 12 008/MEA -AEDD du 20 novembre 2012 portant création de la plateforme).

Il est à noter que cette plateforme fonctionne à travers le programme qui la supporte. Elle anime un espace de débat public au niveau national sur les questions d'adaptation de l'agriculture et la sécurité alimentaire aux changements climatiques (Traoré et al., 2016). Cet exemple aussi peut servir de cas d'école parmi les actions à entreprendre les zones de mise en œuvre du projet Benkadi-Mali.

1.7.2.3.2 Cadres concertation niveau local

Ici, nous allons fondamentalement mettre l'accent sur les cadres crées par le Décret N°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des Comités Régionaux, Locaux et Communaux

d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD), aux trois niveaux territoriaux de planification locale. Ce décret a été pris dans le souci de mettre fin une pluralité inféconde de cadres concertation dans le cadre de la décentralisation et crée une synergie d'acteurs. D'ailleurs, comme il a été étudié précédemment, ces cadres sont considérés comme des démembrements locaux de Conseil national de l'Environnement. En principe cela devrait l'être pour tous les autres cadres existants au niveau national. Toutefois, selon le guide d'élaboration des PDESC, le dispositif ainsi proposé vise davantage une harmonisation, une mise en cohérence concertée, entre les différentes collectivités territoriales, qui, tout en conservant leur autonomie et leur pouvoir de décision, ont pris conscience de la synergie, des effets multiplicateurs de certaines actions de développement (Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), 2018).

En effet, les trois niveaux de cadre de concertation en matière de planification et de mise en œuvre du développement local, au sens du Décret N°08-095, sont :

- Comités Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des actions de Développement (CCOCSAD) qui s'élargissent en une entité de développement intégrant autour des élus, des techniciens des représentants de communautés de base, des associations diverses, des privés, etc.
- Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) au niveau du Cercle qui regrouperont autour du Préfet (Président) et du Président du Conseil de cercle, l'ensemble des acteurs du développement local;
- 3. Comités Régionaux, d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD) regrouperont autour du Gouverneur (Président) et du Président du Conseil Régional l'ensemble des acteurs du développement régional.

La coordination entre les différents niveaux pourra se faire également à travers le dispositif ci-dessous selon les besoins et le niveau de référence de la collectivité (Guide PDESC, p16)

Tableau 5 : Cadre de concertation

NIVEAUX DE PLANIFICATION	CADRE DE CONCERTATION ET DE PLANIFICATION	MEMBRES	SERVICES TECHNIQUES D'APPUI À LA PLANIFICATION
Nation	Comité National d'Orientation	Départements techniques, société civile, chambres consulaires, PTF, etc.	MEF/DNPD/DNAT/ CPS départements
Région / District	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et suivi des Actions du Développement (CROCSAD),	Gouverneur, Conseil Régional, Préfets, Conseils de Cercles, AMM, DRPSIAP, ADR, STDE, ANICT, ACCRM, CCIM, APCAM, Chambres de Métiers,	Gouvernorat, Conseil Régional, DRPSIAP

		ONG et Associations, Projets d'appui, PTF, Privés	
Cercle	Comité Local d'Orientation, de Coordination et Suivi des Actions du Développement (CLOCSAD)	Préfets, Sous/Préfets, Conseil de Cercles, Maires, AMM, SLPSIAP, STDE, ADR, ANICT, ACCRM, CCIM, APCAM, Chambres de Métiers, ONG, Associations des Jeunes et Femmes, Projets d'appui, PTF, Privés	Préfet Conseil de Cercle SLPSIAP
Commune	Comité Communal d'Orientation, de Coordination et suivi des Actions du Développement (CCOCSAD)	Préfets, Sous/Préfets, Maires, AMM, SLPSIAP, STDE, ADR, ANICT, ACCRM, CCIM, APCAM, Chambres de Métiers, ONG, Associations des Jeunes et Femmes, Projets d'appui, PTF, Privés	Sous/Préfets, Maire, SLPSIAP Secrétaire Général de la Commune

Source : Guide PDESC,2018, p16.(Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), 2018)

Toujours suivant le Guide, le dispositif ainsi proposé vise davantage une harmonisation, une mise en cohérence concertée, entre les différentes collectivités territoriales, qui, tout en conservant leur autonomie et leur pouvoir de décision, ont pris conscience de la synergie, des effets multiplicateurs de certaines actions de développement. Les cadres de concertation et de planification du développement ne doivent pas être considérés comme concurrents des organes des collectivités territoriales qui restent, en dernière analyse, des centres de décisions autonomes jouant un rôle premier dans le fonctionnement desdits cadres. Les rôles et responsabilités des acteurs sont synthétisés dans le tableau ci – dessus. Renvoi guide

Tableau 6 : Les acteurs et leurs rôles dans le cadre de concertation

Acteurs	Responsabilités	Rôles
Elus	- Délibérations portant sur le processus de développement (lancement programmation etc.) Exécutions et contrôles des dites délibérations ; Cohérence de PDESC avec les stratégies nationales de	Facilitation, négociation, arbitrage et médiation ; animation, cohésion sociale et organisation ; Plaidoyer et mobilisation des
	développement ;	ressources.

	Maitrise d'ouvrage du développement.		
Services Techniques Déconcentrés ADR	 Conformité des axes stratégiques du PDESC avec les politiques nationales de développement, notamment sectorielles; Respect des normes techniques; Appui – conseils. 	Mise à disposition des données et informations techniques ; Conseils, suivi et interface avec les services techniques centraux.	
Associations et ONG	 Participation à la conduite des diagnostics; Identification des actions de développement. 	Sensibilisation et mobilisation des populations ; Mobilisation des ressources ; Collecte de données.	
Populations	 Participation aux diagnostics, Expression de la demande sociale et Identification des actions de Développement; Appui au processus et avis consultatif. 	Mobilisation communautaire.	
PTF	Participation aux diagnostics,Mobilisation des ressources,Appui technique	Mise á disposition des données et informations techniques ; Mobilisation des ressources	

Source : Reproduit du Guide PDESC, 2018, p.17 (Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), 2018).

1.8 Evaluation du niveau de mise en œuvre des politiques, lois ou textes réglementaires sur les Changements Climatiques

Il ressort de l'examen des différents PDESC étudiés et surtout de l'opinion des responsables des de Collectivités Territoriales interrogés que le dispositif normatif est respecté dans la forme théorique (conformité des PDESC). D'ailleurs la révision du guide d'élaboration des PDESC pour intégrer la dimension changement climatique, en l'espèce, est en soit suffisant pour conforter cette position. Toutefois, dans la pratique il y a eu peu d'effet car les actions planifiées dans les PDESC en matière de changements climatiques n'arrivent pas à être exécutées dans l'essentiel des cas à cause de manque de moyen financer eu égard à la précarité économique de nos CT. Presque dans toutes CT enquêtées les difficultés de mise œuvre des planifications sensibles aux changements climatiques ont été soulevées.

1.9 Détermination de l'identification de la cohérence des objectifs des textes législatifs et règlementaires identifiés avec la réalité des Changements Climatiques pour les zones d'intervention du projet

Les objectifs des textes législatifs et règlementaires identifiés sont cohérents avec la réalité des Changements Climatiques pour les zones d'intervention du projet. Dans toutes les collectivités visitées dans les 04 Cercles de la zone d'intervention du Projet Benkadi-Mali la réalité des changements climatiques a été démontrée par les responsables et la révision des

différents PDESC et la planification d'actions d'adaptation en harmonie avec les réalités de chaque localité.

1.10 Répertoire des projets et programmes de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans les zones du projet

Selon l'étude, sur le « Fonctionnement et organisation du cadre institutionnel du changement climatique au Mali », des projets et programmes divers grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs projets sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ont vu le jour ces dernières années. Au titre de ces projets, on peut citer, notamment (Traoré et al., 2016):

- 1. Projet Community Development Carbon Fund;
- 2. Portefeuille de plus de quarante idées de projet MDP;
- 3. Formation de cadres nationaux à l'élaboration des documents de projet MDP;
- 4. Projet CDM Green Facility;
- 5. Programme d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale changement climatique (ADNAC) ;
- 6. Projet de Promotion des Opportunités liées aux mécanismes de Marchés de Carbone ;
- 7. Projet de la grande muraille verte (GMV);
- 8. Projet d'évaluation des besoins en technologies (EBT);
- 9. Programme de Valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (SREP).

Par ailleurs, d'autres projets ont été engagés sur l'adaptation au titre desquels on peut citer :

- Programme d'Action Nationale d' Adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques (PANA) avec dix-neuf (19) idées de projets prioritaires ;
- Étude des scenarios plausibles futurs pour le climat au Mali ;
- Plusieurs projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des activités de changements climatiques, dont entre autres :
- Programme de pluies provoquées ;
- Assistance Agro météorologique au monde rural;
- Projet Amélioration de la capacité d'adaptation et la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'agriculture ;
- Projet Initiative Pauvreté Environnement qui intervient sur l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles ;
- Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique;
- Projet d'Intégration de l'Adaptation aux changements climatique dans la planification du Développement ;
- Élaboration d'un Cadre Stratégique d'Investissement en matière de gestion Durable des Terres ;
- Programme d'Appui aux Initiatives du Réseau Climat Mali (Traoré et al., 2016).

Actuellement, la CDN en sa page 65, énonce les prévisions de projets en adaptation pour la période 2020-2030 qui sont faites suivant la vision du Mali qu'est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité mais aussi une réalité. Les actions d'adaptation restent très importantes et cruciales pour les années à venir dans la lutte contre les changements climatiques. La mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et

programmes en matière d'adaptation au Mali s'effectue à travers des programmes et projets suivants (Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), 2020) :

Les programmes prioritaires contenus dans les annonces du Mali au Sommet mondial sur le climat en septembre 2014 à New York. Il s'agit de :

- Aménagement forestier pour la restauration des écosystèmes dégradés visant à reboiser 325.000 hectares, promouvoir la régénération naturelle assistée et la lutte contre l'ensablement et renforcer la protection des aires protégées sur 9 millions d'hectares;
- 2. Développement d'une agriculture intelligente et résiliente aux changements climatiques, pour l'aménagement hydro-agricole de 92,000 ha dans le contexte d'une gestion durable des terres avec l'engagement de l'Etat à consacrer 15% du Budget national à l'agriculture ;
- 3. Aménagement pastoral résilient aux changements climatiques visant la matérialisation de 3,300 km d'axes de transhumance afin de réduire les conflits entre agriculteurs et enleveurs, la réalisation de 21 périmètres et aires pastorales d'une superficie totale de 400.000 ha ;
- 4. Captage et stockage des eaux de pluie afin de contribuer à l'accès universel à l'eau potable et à l'accès à l'eau pour les autres usages, par la création de 20 systèmes d'adduction d'eau potable et 200 ouvrages de captage d'eau de surface et de plans d'eau de surface au profit de 75,000 ménages ruraux (hommes et femmes);
- 5. Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, visant à installer plus de 100 MW d'énergies renouvelables (objectif visant à atteindre la cible de 10% du mix énergétique à l'horizon 2020, en développant l'énergie photovoltaïque, éolienne, la petite hydro-électricité et la biomasse énergie).

Le montant de ces projets pour la période 2020-2030 est de 0,708 milliards \$US Les projets relevant du secteur des changements d'affectation des terres et de la foresterie :

- 6. Projet de gestion de l'ensablement des cours d'eau afin de développer les systèmes de productions agricoles, aquacoles et le transport fluvial pour un montant de 1,5 Milliards de \$US;
- 7. Projet de reboisement et la plantation de milliers d'hectares d'arbres fruitiers afin de reconstituer le couvert végétal et protéger les espaces agricoles de l'érosion, hydrique et éolienne pour un cout de 0,5 milliard de \$US.
- 8. Programmes relevant du REDD+ déjà inscrits au titre de l'atténuation :
- 9. Programme intégré avec les secteurs de l'industrie et des collectivités territoriales portant sur le Développement de la Production de gomme arabique et autres PFNL et résilience des communautés locales des écosystèmes agro-forestiers des zones arides et semi-arides à l'horizon 2030, dont l'objectif est la réalisation de 200 000 ha de plantations d'Acacia Sénégal, d'anacarde et autres fruits forestiers ;
- 10. Programme National de Reboisement prévoyant la réalisation, à l'horizon 2030, de 340.000 ha de plantations. Il sera le socle de tous les travaux de reboisements futurs des acteurs (Etat, Collectivités, ONG et planteur privés);

11. Programme de renforcement de la séquestration du carbone par la mise sous aménagements des formations forestières. L'objectif visé d'ici 2030 est de 1 000.000 ha de formations naturelles soumises aux aménagements forestiers pour le maintien du capital productif, de la biodiversité et de la lutte contre la dégradation des sols.

Ce programme REDD+ concerne une grande partie des programmes d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de la foresterie. En outre, Il va comptabiliser les réalisations de séquestrations directes ou indirectes de CO2 en cours ou futures des programmes AGCC, PDD-DIN et GEDEFOR.

Les projets relevant du Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) :

- 1. Développement et la vulgarisation des variétés des cultures, de types d'animaux et des cultures fourragères améliorées et adaptées ;
- 2. Promotion des banques de céréales ;
- 3. Activités Génératrices de Revenus (AGR);
- 4. Aménagements agricoles à petite échelle et la conservation des terres ;
- 5. Produits et informations météorologiques et le renforcement des capacités.

En ce qui concerne la participation de la société civile au Mali, il apparaît clairement dans la CDN que celle-ci est en insuffisance de ressources pour la concrétisation de leur planification sur le terrain dû à leur difficulté en termes d'éligibilité aux fonds ouverts qu'il s'agisse du fonds climat et autre doublé de manque d'instruments de mesure des émissions des gaz à effet de serre engendrées par leurs interventions.

En effet, pour la période 2020-2030 la société civile (essentiellement les ONG) a planifié plusieurs projets susceptibles de renforcer la réduction des émissions mais, surtout les actions d'adaptation de la population. Il s'agit des programmes et projets suivants (Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), 2020):

- 1. Programme d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la zone sahélienne du Mali (PAACC/ Sahel);
- 2. Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Environnement à travers les Actions Communautaires (PAEAC) ;
- 3. Programme de Gouvernance des Ressources Naturelles dans les Cercles de Nara et de Banamba et maillage hydraulique pastoral ;
- 4. Projet d'Accès à l'Energie Durable pour tous et Diffusion des Technologies à Bioénergie (Faso Bio 15 & Lorena) dans certaines Communes du Mali ;
- 5. Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT) ;
- 6. Projet de réduction de la pollution de l'air et des eaux liée à l'usage des pesticides et autres ;
- 7. Produits nuisibles;
- 8. Programme sous régional de Plaidoyer et de Renforcement des capacités « Voie des citoyens pour les changements climatiques » (Mali, Burkina, Benin, Cote d'Ivoire)

- Programme d'Appui au Renforcement des Capacités d'Adaptation aux Changements Climatiques au Mali (PARCAC) ;
- 9. Programme de Renforcement de la Résilience des Communautés Agro-pastorales Vulnérables du Sahel occidental face aux Effets des Changements Climatiques.

Le montant global est de 30 milliards de FCFA, soit 60 millions de dollars de 2020 à 2030, qui sont inscrits dans le chapitre adaptation (Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), 2020).

1.10.1 Le niveau de prise en compte des Changements Climatiques dans les PDSEC au niveau Collectivités Territoriales (Régions et Communes) est ressorti

L'économie des déférents outils de planification locale étudies ainsi leur référence nationale (guide d'élaboration des PDESC) montre que les changements climatiques sont totalement pris en compte dans les PDESC des différents niveaux de Collectivités Territoriales dans les zones du Projet-Benkadi-Mali. Les développements suivants démontrent cette réalité.

1.10.2 Le guide d'élaboration des programmes de développement économique, social et culturel des Communes, Cercles et Régions de 2009 a même été révisé en 2018 pour imposer, notamment la prise en compte dans lesdits PDESC les changements climatiques

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à travers la Direction Générale des Collectivités, a révisé en 2018, le guide d'élaboration des programmes de développement économique, social et culturel des Communes, Cercles et Régions de 2009. « Le but principal du présent guide méthodologique est de mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs du développement local, un référentiel commun pour la planification/programmation orientée sur l'atteinte des préoccupations des citoyens principalement celles en lien avec les enjeux de développement durable, notamment ceux liés aux Changements Climatiques (CC), au genre, à la migration, à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, à la prévention et la gestion des conflits (Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), 2018). Ce guide invite à répondre à ces enjeux de façon intégrée pour atteindre des Objectifs du Développement Durable (ODD) « en laissant personne de côté », tel s'y est engagé le Mali en adoptant l'Agenda 2030 sur le Développement Durable en 2015 » (cf. Guide précité, page 6).

En effet, il s'agit d'un référentiel juridique obligatoire pour les CT dans le processus d'élaboration et mise en œuvre de leurs outils de planifications locale. En conséquence, il ressort de nos entretiens que les CC sont pris en dans le PDESC des différentes collectivités de la zone du projet. Toutes les 12 collectivités enquêtées ont révisé leur PDESC pour prendre en la dimension CC.

Les développements suivants montrent éloquemment la prise en compte des préoccupations de durabilité, changements climatiques, dans les outils référentiels du développement local au Mali au travers des PDESC des différentes Collectivités Territoriales des zones du projet Benkadi-Mali dont nous avons pu accéder lesdits outils.

1.10.3 Impact négatif des changements climatiques et la prise en compte des CC dans les PDESC des différentes collectivités des zones du projet 'Benkadi'

1.10.3.1 L'impact négatif des changements climatiques est déjà ressenti dans les zones du Projet 'Benkadi'

Les verbatim de nos interviewes confortent ce constat ainsi qu'il suit :

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la réalité de l'impact des CC dans les CT des zones du Projet Benkadi Verbatim

« Le mois de septembre à devenir le mois d'août. J'ai semé deux fois cette année car les premiers semis ont séché à cause de l'installation tardive des pluies. » ;« La non culture du coton l'année dernière a fait que les gens se sont adonnés à la coupe de bois et à la vente de charbon » ;« Cette année la rareté des pluies a fait que les herbes ont séché et les attrapés 'Sofa' » ; « Plusieurs facteurs la des climatiques expliquent les CC ici : orpaillage qui est un fléau dans le bassin du Sankarani ; un espace de culture du coton ; nouveaux défrichements pour le ravitaillement de Bamako en charbon de bois. Il y aussi la transhumance car ici c'est la zone des trois frontières : Mali-Guinée-Cote d'Ivoire, avec les problèmes transfrontaliers il y a plus de 3 millions de vaches qui passent par mois dans le bassin du Sakarani et avec les crises transfrontalières les transhumants ont tendance à se sédentariser dans le bassin. » ; « L'Agriculture est affectée. Les pluies s'installent tardivement et s'arrêtent tôt. »;

« Le cc est une réalité ici comme le nom Bélédougou le désigne. » ;

« Effets néfastes des CC : mauvaises récoltes, les femmes et les vieux vivent de la cueillette »; « L'augmentation de population et la déforestation sont les causes des CC. Effets des CC : inondation, érosion, absence de beaucoup d'espèces végétales dans les forêts et puis la sècheresse. L'année dernière dans le 4e quartier, il y a 24 maisons qui se sont écroulées à cause des fortes pluies [Kolokani]. En 2011, la pluie s'est arrêtée avant le murissement des récoltes. »; « [perspectives d'actions souhaitées du Projet Benkadi] : renforcement des capacités toujours, parce que on a toujours besoin de formation. Les actions d'adaptation aux cc, les actions qui peuvent freinées les effets des cc, réalisation des projets (micro barrages, reboisement). Certaines ONG ont déjà fermé les bases. Il faut renforcer les acquis : très souvent les gens ne sont pas mobilisées pour la pérennisation des acquis après la fin des projets (durée des projets : 03 ans généralement). Quand les projets cessent il n'y a plus rien » ; « détérioration constatée du climat. C'est ça le CC! La semence qui commençait depuis le mois de mais j'ai semé en juillet cette année. CC, détérioration constatée du climat, un changement dans le sens négatif. Causes : pollutions, destruction des écosystèmes, destruction de la couche d'ozone. CC c'est tout ce que nous voyons aujourd'hui qui n'était pas là à l'époque. Il faut le monde à travers les ONG sache c'est que c'est le cc pour prendre des actions en conséquence » ; « Il faut faire beaucoup de km pour voir le foret et les grands arbres maintenant. La coupe du bois pour le charbon est la cause essentielle des changements climatiques. Beaucoup de cours d'eau ont tari. Les espèces culturales ont changé à cause des changements climatiques (CC) [usage des espèces améliorées impose par les CC] »; « Conséquences des CC : les conséquences sont très énormes :

- la végétation se dégrade à cause des effets de l'effet de l'homme. Solution : - Adoption des variétés hâtives, précoces, prévoir d'autres terres de cultures et l'enrichissement des sols. Conséquences sur les jeunes et femmes : les choses sont liées. Les jeunes vont vers d'autres activités car les eaux tarissent (un problème pour la pisciculture).

C'est difficile pour les femmes d'avoir le bois de chauffe, le cout du gaz butane n'est pas à la portée de toutes les femmes. L'orpaillage continue à détériorer l'environnement. Le dragage est pire. Il utilise des produits chimiques.

- L'abandon prématuré de l'école par les jeunes »; « « Le CC n'est pas à démontrer nous le vivons. »; « Conséquences des CC : Rareté des pluies, répartition des pluies, l'assèchement des marigots, la forte chaleur, le réchauffement, le contraire [froid]. »
- 1.10.3.2 Les PDESC des différentes collectivités des zones du projet Benkadi ont été déjà pris en compte les actions d'adaptation aux CC .
- 1.10.3.2.1 Le Programme d'investissement pluriannuel de développement du PDESC du Conseil de Cercle de Bougouni 2019-2023 intègre la dimension CC

Le Programme d'Investissement Pluriannuel de Développement du Cercle de Bougouni 2019 – 2023 contenu dans le PDESC montre que la dimension changements climatiques est prise en compte. D'abord à travers les Vision et Orientations stratégiques du Conseil de Cercle. La Vision et les orientations politiques du Conseil de Cercle s'inscrivent dans l'ensemble des orientations et stratégies nationales et régionales du Mali en matière de développement local et régional. Elles se veulent comme stratégie d'opérationnalisation des grandes orientations contenues dans les références comme le CSCRP, la LOA, la DCPND/ PNACT, les politiques sectorielles en santé, éducation, hydraulique et environnement/ assainissement, les SRAT et PSDR de la région de Sikasso (Conseil de Cercle de Bougouni, 2018).

Ici, il s'agit d'une allusion implicite aux CC. Toutefois, les opinions recueillies sont très tranchantes sur la question.

Verbatim:

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Conseil de Cercle de Bougouni

« Plusieurs facteurs des changements climatiques expliquent les CC ici : orpaillage qui est un fléau dans le bassin du Sankarani ; un espace de culture du coton ; nouveaux défrichements pour le ravitaillement de Bamako en charbon de bois. Il y aussi la transhumance car ici c'est la zone des trois frontières : Mali-Guinée-Cote d'Ivoire, avec les problèmes transfrontaliers il y a plus de 3 millions de vaches qui passent par mois dans le bassin du Sakarani et avec les crises transfrontalières les transhumants ont tendance à se sédentariser dans le bassin. »

Ensuite, les activités prévues entrent dans le cadre de la lutte contre les impacts des CC, il s'agit fondamentalement de certaines activités prévues dans les domaines de l'Agriculture et de l'environnement.

S'agissant des activités dans le domaine de l'Agriculture, nous avons :

- 1. Aménagement / réhabilitations de plaines (08 dont 02 par pôle),
- 2. Appui à la vulgarisation des variétés précoces, l'appui à la formation agro-forestière,
- 3. Appui à l'Organisation des producteurs agricoles.

En ce qui concerne l'environnement, on peut citer :

- 4. Appui au renforcement des brigades villageoises pour la protection de la faune et de la flore,
- 5. Appui à la mise en œuvre de la convention de GRN;
- 6. Appui à la mise en œuvre du programme "arbre SEL";
- 7. Appui aux actions de restauration de la faune et de la Couverture végétale,
- 8. Appui à la vulgarisation de l'approche GDTE;
- 9. Appui à l'élaboration de conventions locales pour la gestion des ressources naturelles,
- 10. Appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement du complexe forestier de Bougouni,
- 11. Appui à la diffusion et l'application des textes forestiers ;
- 12. Appui pour les déguerpissements des forêts classées.

Cependant, il est à noter que malgré les CC ne soient pas explicite dans le PDESC qui ne fait allusion qu'une seule fois (Faune et flore Biodiversité Changements climatique, cf. PDESC Cercle de Bougouni précité, p.23.) comme si les CC ont cessé d'être un problème dans le Cercle de Bougouni. Toutefois, l'esprit s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques de référence au Mali au niveau du bilan du PDESC 2011-15 et des activités précitées.

1.10.3.2.2 Le PDESC 2018-2022 de la Commune Urbaine de Bougouni intègre la dimension CC

L'analyse du Programme de Développement Economique, Social et Culturel (P.D.E.S.C.) 2018 – 2022 de la Commune Urbaine de Bougouni, Version corrigée, révèle la prise en compte des Changements Climatiques dans cet outil référentiel de développement communal. Ainsi, dans ce PDESC, apparaît-il les éléments d'information suivants, pris intégralement dudit document :

« Orientation stratégique de développement Politiques de développement »

La vision de développement que les élus, les populations de la commune urbaine de Bougouni ont de leur commune d'ici 2022 consiste à :

- L'amélioration du niveau de vie des populations à travers l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable ;
- La promotion des activités agricoles, l'agro- industries, le secteur privé et local ;
- La promotion des activités culturelles, artistiques et sportives ;
- Le désenclavement de la commune à travers la création des infrastructures routières et de télécommunication.

Il faut noter que cette vision de développement de la commune urbaine de Bougouni s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement initiée par l'Etat.

Axe d'orientation stratégique :

L'analyse des orientations, Objectifs du Développement Durable (ODD), des stratégies de développement national à travers le Cadre de Relance Economique pour un Développement Durable (CREDD) d'une part, du document cadre de politique nationale de décentralisation 2015 – 2024, et la vision consensuelle formulée dans le code de conduite des élus d'autre part, reste le fondement essentiel à la définition des orientations stratégiques pour la commune urbaine de Bougouni pour les cinq années à venir. Les potentialités de la commune ainsi que ses contraintes de développement issues des diagnostics, conduisent à adopter les orientations stratégiques suivantes pour les actions à mener au cours des cinq prochaines années (2018 – 2022) :

- L'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des populations ;
- Le développement des moyens de communication, d'information et de formation gage d'un développement durable ;
- La promotion des activités agricoles, l'agro- industries, le secteur privé et local partant la lutte contre la pauvreté ;
- Le désenclavement de la commune ;
- La promotion des activités culturelles, artistiques et sportives.

Articulation entre les politiques sectorielles et les politiques de développement à l'échelle communale :

Les grands secteurs comme l'éducation, la santé et l'hydraulique à travers les programmes continuent de participer à la réalisation des infrastructures au profit de la collectivité.

De plus en plus des rencontres de concertation et de planification associent les autorités communales au niveau de la région et du cercle (cas de la santé).

Toutefois il faut noter des contraintes d'articulation notamment :

- Le déficit d'information des élus sur les investissements sectoriels ;
- La faiblesse dans l'implication des services techniques dans le processus de planification.

Des efforts doivent être consentis pour une meilleure coordination dans le processus de planification entre élus et projets sectoriels et la nécessité de formalisation et d'effectivité du transfert des compétences et des ressources.

Prise en compte des intérêts catégoriels :

Il faut souligner que le processus d'élaboration du programme de développement économique, social et culturel de Bougouni a été un processus participatif et a impliqué toutes les couches sociales, notamment les femmes, les jeunes, les associations d'indigents, les démunis, les défavorisés, les minorités et autres. Le programme a comporté toutes les grandes préoccupations de ces groupes cibles ». (PDESC, Commune Urbaine Bougouni, p.38)

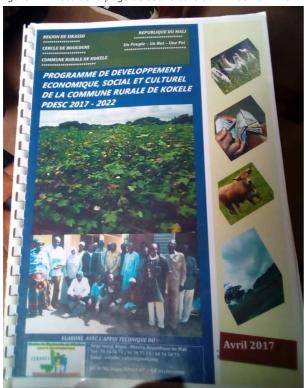
Ici, comme dans le PDESC du Conseil de Cercle les CC ne sont pas explicités même s'il est constant la nomenclature des actions d'adaptation prévues signifie clairement qu'il s'agit des changements Climatiques. C'est seulement dire que le vocable CC est rarement utilisé dans ces documents même si leur fond le révèle.

Aussi, convient-il de noter la faiblesse dans coordination apparaît clairement dans la longue citation relevée du PDESC mais qui a son présent d'or. Par exemple, la faible implication des services techniques dans le processus de planification montre que les CLOSAD et CCOSAD ne fonctionnent pas. Or le fonctionnement de ces cadres de concertation est essentiel dans le pilotage cohérent et harmonieux du développement à travers la participation et l'information des tous les acteurs clé du jeu local de développement. Il s'agit là d'un élément d'intérêt pour le Projet Benkadi-Mali en termes d'actions concrètes à mener. Une recommandation sera faite dans ce sens.

1.10.3.2.3 La capture d'image de la page de couverture du PDESC de la Commune Rurale de Kokelé et le contenu dudit document nous disent qu'il s'agit d'un outil révisé à cause de la nécessité de prise en considération des préoccupations de changements climatiques

La photo de la première page du PDESC 2017-2022 de la Commune Rurale de Kokélé à les images de verdures et les axes renseignent sur la prise en compte des CC de la planification communale dans ladite Commune.





D'ailleurs, il ressort de nos échanges avec Messieurs le Maire et le Secrétaire général de la Commune rurale de Kokélé que leur Commune s'est dotée d'un plan spécifique de lutte contre les CC.

1.10.3.2.4 Le PDESC 2021-2025 du Conseil de Cercle de Dioïla intègre la dimension CC

Le PDESC 2021-2025 du Conseil de Cercle de Dioïla intègre les changements climatiques. Le tableau ci-après, insulté « Articulation du PDESC avec les outils de planification au niveau régional (SRAT et PSDR) et national (CREDD 2019-2023 et ODD) dans le PDESC 2021-2025 Conseil Cercle de Dioîla » conforte cette analyse.

Tableau 7: Articulation du PDESC avec les outils de planification au niveau régional (SRAT et PSDR) et national (CREDD 2019-2023 et ODD) dans le PDESC 2021-2025 Conseil Cercle de Dioîla

Axe n°3:	Option2/Objectif	<u>Orientation</u>	<u>Axe</u>	ODD2 : Eliminer la
Appuyer la	Stratégique VI :	Stratégique 4 :	stratégique1/	faim, assurer la
prise en charge	Promouvoir les	Promotion de	<u>Domaine</u>	sécurité alimentaire,
des actions en	pratiques	stratégies de	prioritaire5:	améliorer la nutrition
faveur des	environnementales	développement	Protection de	et promouvoir
couches	et durables	durable et	l'environnement	l'agriculture durable
vulnérables, des	permettant de	bonne		
mesures	s'adapter aux	gouvernance		ODD 5 : Parvenir à
d'atténuation	changements			l'égalité des sexes et
et d'adaptation	climatiques et			autonomiser toutes
aux effets des	préserver la			les femmes et filles
changements	biodiversité			
climatiques et				ODD10 : Réduire les
des actions de				inégalités dans les
sécurité				pays et d'un pays à
alimentaire et				l'autre
nutritionnelle				
				ODD 13 : Prendre
				d'urgence des
				mesures pour lutter
				contre les
				changements
				climatiques et leurs
				répercussions
				<u>ODD 15</u> : Préserver et
				restaurer les
				écosystèmes
				terrestres, en veillant
				à les exploiter de
				façon durable, gérer
				durablement les
				forêts, lutter contre la
				désertification,
				enrayer et inverser le
				processus de

	dégradation des
	terres et mettre fin à
	l'appauvrissement de
	la biodiversité

Source: PDESC Cercle de Dioîla 2021-2025, p75(Conseil de Cercle de Dioïla, 2020).

Verbatim:

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Conseil de Cercle de Dioïla

Verbatim

« le PDESC 2020-21 où les cc sont inclus.»

1.10.3.2.5 Le Programme d'Investissement pluri annuel (PIP) de développement 2017-2021 de la Commune rurale de Kaladougou (Dioïla) intègre les changements climatiques

Le Programme d'Investissement pluri annuel (PIP) de développement 2017-2021 de la Commune rurale de Kaladougou (Dioïla) intègre les changements climatiques. Commune Rulale Kaladougou (Dioïla). Cela peut s'apercevoir à travers le tableau qui suit.

Tableau 8 : Prise en compte des CC dans le PIP du PDESC 2017-2021 de la Commune Rurale de Kaladougou

DOMAINES	OBJECTIFS	SOLUTION/ ACTIONS RETENUES
Agriculture	Promouvoir l'autosuffisance alimentaire	Recensement des structures intervenant dans le domaine des aménagements hydroagricole Réalisation d'étude de faisabilité de 6 plaines et bas-fonds Réalisation des travaux d'aménagement de plaines Réalisation des travaux d'aménagement de bas-fonds Réalisation des travaux d'aménagement de bas-fonds Réalisation des travaux d'aménagement de PPM Organisation de10 séances d'animation et de sensibilisation sur les techniques culturales et les changements climatiques Faciliter l'accès aux matériels et intrants agricoles (concertation entre OP et artisans, commerçants)
Ressources Naturelles	Promouvoir des pratiques environnementales et durables permettant de s'adapter aux changements climatiques et préserver la biodiversité	Vulgariser les textes forestiers à travers les assemblées villageoises Reboiser 1ha par village Faire l'étude d'actualisation de 7 massifs forestiers pour l'exploitation des ressources forestière Redynamiser les SRGB

Appuyer la réalisation des actions des DRS /CES		
Réaliser 5km linéaire de haie vive pour la protection des berges des cours d'eau		

Source : PDSEC, 2017, p24 et 27(Commune Rurale de Kaladougou, n.d.). Verhabim

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale de Dioïla

« Le PDSEC a été révisée l'année dernière avec l'appui du PACINDHA pour intégrer les CC. » ; « En matière de politique et programme local dans les CC, dans le PDSEC des actions comme le reboisement, les cordons pierreux, réalisation des périmètres irrigues et des micro barrages sont prévus.»

1.10.3.2.6 Plan Pluriannuel de Développement Economique Social et Culturel pour la période 2019-2023 de la Commune Rurale de Binko intègre la dimension

L'économie du Plan Pluriannuel de Développement Economique, Social et Culturel pour la période 2019-2023 de la Commune Rurale de Binko montre que le PDESC de cette Commune intègre la dimension changements climatiques dans la planification de son développement. Le tableau qui suit est assez illustratif à cet effet.

Tableau 9 : Traduction des solutions en Activité : Plan Pluriannuel de Développement Economique Social et Culturel pour la période 2019-2023 de la Commune Rurale de Binko

Traduction des solutions en Activité : Plan Pluriannuel de Développement Economique Social et Culturel pour la période 2019-2023 de la Commune Rurale de Binko					
Objectifs	Les Solutions	Actions/Activités	Les Résultats attendus	Objectifs	
Economie Rurale Agriculture	Rurale Production et	-La lutte antiérosive, l'intensification des cultures, -Production de la fumure	Poser les cordons Pierreux Appliquer les théoriques Modernes de culture	Restauration de la fertilité du sol Amélioration du rendement par hectare.	
	Alimentaire de la Commune.	organique et l'élaboration du Schéma d'Aménagement du terroirFormation et sensibilisation des paysansReboisement et lutte contre les feux de brousse	Former et recycler les Producteurs/AS. Des Producteurs: 68.A.S Paysannes.	Augmentation de la Productivité agricole	

		5 1	
		Produire la fumure organique soit 510 000tonne /an	Restauration de la fertilité du sol et accroit la Production
		Redynamiser 12 comités villageois de lutte contre les feux de brousse.	Protection de l'environnement (faune, flores, Pâturage etc.)
		Respecter les calendriers de mise à Feu Précoce	Réduction des feux de brousse pendant la saison sèche.
		Reboiser 68 ha/an pour le Mandat soit 340 ha pour les 5ans	Lutte contre le réchauffement climatique.
		Elaborer le plan d'occupation de l'Espace Communal.	Diminution des conflits entre l'Agriculteurs et éleveur
	Aménagement des pleines et des bas-fonds pour la riziculture et le Maraîchage	Construire des barrages/digues et diguettes de retenue pour la riziculture et Maraîchage	La production du riz et des Produits Maraîcher et Augment du revenu des Producteurs
		Faire des Travaux d'Aménagement des pleines et des bas fons pour la riziculture et le Maraîchage	-Production rizicole et Maraîchère -Amélioration des conditions de vie des payants
		Former les Producteurs rizicoles (AS) par rapport à la gestion des Aménagements et techniques de Production rizicoles et Maraîchères.	La gestion efficace et efficientes des Aménagements rizicoles et Maraîchères

	Le Renforcement	Renforcer la	Augmentation
	de la capacité	capacité	du revenu des
	organisationnelle	organisationnelle	femmes
	des femmes pour	des Associations	-Production des
	le Maraichage	coopératives	légumes.
	Appui Matériels	féminines pour	
	aux Productrices	la Productions	
	Maraîchère et	Maraîchère	
	octroi de		
	Parcelles aux		
	groupements		
	féminins pour le		
	Maraîchage.		

Source : PDESC de la Commune de Binko 2019-2023, p.18-20. (Commune Rurale de Kaladougou, n.d.

Verbatim:

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale de Benko

« Le PDESC a été révisé pour intégrer les dimensions cc sans partenaire. Mais c'est ADR qui l'a révisé le PDESC pour insérer le maraichage dans les villages »

1.10.3.2.7 Le PDESC 2018-2022 du Conseil de Cercle de Kolokani intègre la dimension CC

Kolokani

Conseil Cercle 2018-2022

La prise en compte des Changements Climatique se lit dès les premières lignes du PDESC du Cercle de Kokonani. En effet, dans le résume du PDESC, il clairement affirmé que « l'élaboration du PDESC du conseil de cercle de Kolokani pour la période de 2018 à 2022 soutenu par le PICP s'inscrit dans cette dynamique. Le processus a commencé par la constitution du comité de pilotage sur délibération du conseil de cercle et la décision du Président du conseil de cercle autorisant son démarrage. Les ateliers d'analyses des diagnostics communaux et de planification à travers l'utilisation de l'outil d'analyse des contraintes climatiques (climate-proofing) a permis la hiérarchisation des options d'adaptions aux changements climatiques. Les actions de développement non directement liés aux effets de changements climatiques ont aussi été planifiées ».

Le changement climatique (CC) est une réalité et c'est au niveau local que ses effets néfastes se font plus sentir. La prise en compte de ce défi environnemental dans la planification communale permettrait à ces communautés de s'adapter aux impacts négatifs de ce fléau et de se développer d'une manière durable.

La prise en compte des risques climatiques dans le processus de planification des actions de développement au niveau local est plus que nécessaire ; C'est dans cette dynamique que

s'inscrit l'ensemble du processus d'élaboration du PDESC du Conseil de Cercle de Kolokani à savoir l'intégration des changements climatiques dans le processus d'élaboration du PDESC pour la période de 2018 à 2022.

Le tableau qui suit montre clairement que le processus d'élaboration du PDESC du Conseil de Kolokani commence par la communication sur les changements climatiques.

Tableau 10 : Consécration de la première étape d'élaboration du PDESC du Conseil de Cercle de Kolokani aux CC

: Première étape du Plan de communication consacrée aux CC					
Etape du processus d'élaboration du PDESC	Objet de communication				
Information et sensibilisation de la Le démarrage, le changement climatique, ses enjeux dans l'introduction du PDSEC					
Source : PDESC 2018-2022 du Cercle de Kolohani, p.10.					

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Conseil de Cercle de Kolokani

« Nous avons été approche par la GIZ pour réviser le PDSEC et intégrer les CC. Dans le Cercle de Kolokani, les PDSEC de 9 communes et le Conseil de Cercle ont fait l'objet de révision. Seule une seule commune ne l'a pas fait. La mise en œuvre pose problème à cause des difficultés financières.»

1.10.3.2.8 Le Plan de Développement Économique Social et Culturel (PDSEC) intégrant les Changements Climatiques et le genre 2017- 2021 de la Commune Rurale de Kolokani

Le titre même de ce PDESC « Plan de Développement Économique Social et Culturel (PDSEC) intégrant les Changements Climatiques et le genre 2017- 2021 de la Commune Rurale de Kolokani» est suffisant en soi et exclu tout long développement superflu de la préoccupation objet du point en question ayant déjà été prise en charge de par le titre même de ce référentiel de développement de la Commune Rurale de Kolokani (Commune Rurale de Kolokani, 2020). Toutefois, nous ferons économie de certains éléments saillant dudit document.

D'abord, il est clairement affirmé que « La conception du PDESC de la commune rurale de Kolokani s'apparente au processus d'élaboration des PDESC en cours sur le plan national. Il se particularise par l'intégration des options d'adaptions aux changements climatiques dans le processus de planification communal à travers la cartographie participative, l'utilisation de l'outil climate-profing initié par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) et la Coopération allemande à travers son projet de Planification Innovante au développement visant l'adaptation aux changements climatiques (PICP) afin de permettre aux communautés de s'adapter aux impacts négatifs de ce fléau environnemental et de se développer d'une manière durable. » (Commune Rurale de Kolokani, 2020)

Ensuite, les objectifs visés dans le PDESC de la Commune Rurale de Kolokani sont clairement battus au tour de la problématique climatique. Cela se confirme à travers certains éléments de contenu dudit plan ainsi qu'il suit.

« L'objectif général du PDSEC est d'appuyer la commune rurale de Kolokani à adapter son PDSEC de manière participative aux Changements Climatiques.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- informer et sensibiliser les acteurs des cercles et des communes (conseils communaux, conseils de cercle, les délégués villageois, services techniques déconcentrés, organisations de la société civile...) sur les changements climatiques et renforcer leurs capacités en planification (processus d'adaptation des PDSEC aux changements climatiques) ;
- initier les acteurs des communes et des cercles (conseils de cercle, conseils communaux, délégués villageois, services techniques déconcentrés, organisations de la société civile, secrétaires généraux des mairies...) sur la cartographie participative, l'outil « Climate Proofing » et l'intégration des aspects CC dans les PDESC ;
- Faire un premier diagnostic axé sur la vulnérabilité des communes et des cercles, aux changements climatiques, à travers une cartographie participative couplée à l'application de l'outil « Clmate Proofng » (identification des contraintes d'ordres climatiques à l'échelle des communes et cercles ;
- Identifier les mesures d'adaptation aux changements climatiques durable à l'échelle des communes et cercles concernées, à travers l'application de l'outil « ClimateProofing », tout en mettant un accent particulier sur la sensibilité genre ;
- -hiérarchiser de façon participative les mesures d'adaptation au changement climatique durable (identification des investissements prioritaires), à travers l'application de l'outil « Climate Proofing » et suivant des critères bien définis ;
- Adapter le PDSEC aux Changements Climatiques avec les coûts estimatifs des mesures d'adaptations. » (cf. PDESC de Commune Rurale de Kokani, page 9-10)

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale de Kolokani

« Le PDSEC a été révisé en y insérant les aspects de sécurité alimentaire (en 2020), naturellement les cc sont à la base de ça. Il faut l'information, les cultures améliorées, la promotion des cultures locales. La Commune n'a pas les moyens pour mettre en œuvre ces activités.»

1.10.3.2.9 Le Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDSEC) intégrant les Changements Climatiques et le genre 2017- 2021 de la Commune Rurale de Tioribougou Cercle de Kolokani

Le titre du PDESC tel que libellé ainsi qu'il suit est suffisant sur le contenu dudit document quant aux préoccupations climatiques dans le PDESC de la Commune Rurale de Tioribougou : « Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) intégrant les changements climatiques et le genre 2017- 2021 de la Commune Rurale de Tioribougou cercle de Kolokani » (PDESC 2017-2021 de la Commune Rurale de Tioribougou). En outre, le tableau suivant donne les détails de la hiérarchisation des options précises d'adaptation aux CC dans la Commune Rurale de Tioribougou.

Tableau 11: Hiérarchisation des options d'adaptation aux changements climatiques

Options d'adaptation	Localisation	Rang
Réaliser20 Périmètres Maraîchers	Bamabougou, Sominabougou, Niara, Sirakoro, Tioribougou, Chododiallan, Bakibougou, Wopana, Diatoubougou, (Sirado+N'gomien, Bablebougou), (Doribougou+Blissibougou), YékétéréDiallan, (Diallan+Monssombougou, Moriba), Kaneguebougou, N'Tiobougou	1 ^{er} _
Réaliser 20 Puits maraicher	Bamabougou, Sominabougou, Niara, Sirakoro, Tioribougou, Chododiallan, Bakibougou, Wopana, Diatoubougou), (Sirado, Nokabougou, N'Gomien, Bablebougou), (Doribougou+Blissibougou), YékétéréDiallan, (Diallan+Monssombougou, Moriba), Kaneguebougou, N'Tiobougou, Bamabougou (Tenezana),	2 ^{ème}
Aménager 17 micro- barrages	Tioribougou, WopanaChododiallan, Sabakèbougou, Neguetabougou, Diatoubougou), Danssombougou, Diamadi, Sirado, N'Gomien, N'Tiobougou, Bamabougou (Ténézana), Diallan (Monssombougou), YékétéréDiallan, Soninkoro, Doribougou, Dialado	3 ^{ème}
Approvisionner les paysans en intrants agricoles	Tous les villages de la Commune	"4 ^{ème} "
Equiper les paysans en matériels	Tous les villages de la Commune	5 ^{ème}
Agricoles Lutter contre les érosions hydriques	Jeunes sans emploi dans la Commune	₁6 ^{ème}
Mettre en place des techniques de défense et de restauration des sols	Tous les villages de la Commune	7 ^{ème}
Lutter contre les effets du changement climatique.	Commune	8 ^{ème}
Réaliser et équiper 23 forages	Bamabougou, Sominabougou, Niara, Sirakoro, Tioribougou, Chododiallan, Bakibougou, Wopana, Diatoubougou), (Sirado, Nokabougou, N'Gomien, Bablebougou), Doribougou+Blissibougou), (YékétéréDiallan, DiallanMonssombougou, (Moriba), Kaneguebougou, N'Tiobougou, Sinikoro (M'Pièba) Dialado (Niaran)	9 ^{ème}

Réaliser 03 Puits pastoraux	Diallan, Tiorribougou et Niara	10 ^{ème}
Réhabilitation d'un micro- barrage	Tioribougou (Diandiobougou	11 ^{ème}
Redynamiser les brigades de protection de l'environnement	Tous les villages	12 ^{ème}
Equiper les brigades de Protection de la nature	Tous les villages	13 ^{ème}
Introduire l'apiculture améliorée dans la commune	Tous les villages	14 ^{ème}
Reboiser 14 Ha de reboisements communautaires	Tous les villages	15 ^{ème}
Réaliser des étangs piscicoles.	Bamabougou, Sirakoro et Tioribougou	16 ^{ème}

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale de Tioribougou

Verbatim

- « Le PDSEC a été révisée l'année dernière avec l'appui du PACINDHA pour intégrer les cc. » ; « En matière de politique et programme local dans les CC, dans le PDSEC des actions comme le reboisement, les cordons pierreux, réalisation des périmètres irrigues et des micro barrages sont prévus. »
 - 1.10.3.2.10 Le Budget estimatif du Plan Triennal en cours de mise en œuvre du Conseil de Cercle Yanfolila

Certains éléments de contenu du Budget estimatif du Plan Triennal en cours de mise en œuvre du Conseil de Cercle Yanfolila informe que les actions afférentes aux CC sont déjà budgétisées dans le plan triennal de ladite Collectivité Territoriale ainsi que libellé dans le tableau qui suit.

Conseil de Cercle

Tableau 12:Budgétisation de certaines relatives aux CC dans le Budget estimatif du Plan triennal du Conseil de Cercle de Yanfolila

		- Appui à l'élaboration de convention de GRN	
Environnement	Restaurer	avec les autres collectivités ;	
	l'environnement	- Information/sensibilisation sur les questions	
		environnementales (changements	
		climatiques)	
		- Restauration des anciens sites d'orpaillage	

Source : Budget estimatif pluriannuel du Cercle de Yanfolila (Conseil de Cercle de Yanfilila, n.d.)

Verbatim

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Conseil de Cercle de Yanfolila

Opinions

« En 2018 on a instruit de prévoir le volet cc dans les budgets annuels.»

1.10.3.2.11 Le résumé du Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC 2018-2022) de la Commune Rurale de SERE MOUSSA ANI SAMOU dit que la politique de développement de la commune doit intégrer des stratégies afférentes aux risques de changement climatique, dans tous les secteurs de développement

Dans la Commune Rurale de Séré Moussa Ani Samou, le Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC 2018 – 2022) dit que la politique de développement de la commune doit intégrer des stratégies afférentes aux risques de changement climatique, dans tous les secteurs de développement. En effet, dans le résumé dudit document il est dit que : « La politique de développement de la commune doit intégrer des stratégies afférentes aux risques de changement climatique, dans tous les secteurs de développement. L'adaptation aux risques des changements climatiques est ressortie comme une disposition corrective ou une solution aux effets biophysiques, socioéconomiques et des grands écarts dans la variation des facteurs météorologiques (pluviométrie, vent et soleil) ».

Le diagnostic du PDESC fait ressortir de fortes préoccupations liées aux impacts des CC qui transparaissent le développement suivant. Les deux tableaux qui suivent montrent les résultats de l'évaluation de l'impact de risque climatique sur les secteurs de développement et les acteurs économiques dans la commune rurale de Séré Moussa Ani Samou.

Tableau 13 : Impact du risque risque climatique sur les secteurs de développement

	IMPACT DU RISQUE CLIMATIQUE SUR LES SECTEURS Economie Rurale Secteur Infrastructures Ressources						
Echelle	 ❖ Agriculture ❖ Elevage ❖ Pêche ❖ Forêt ❖ Environnement ❖ Autres 	Secondaire	 Route Postes et Télécommunication Bâtiments Urbanisme Habitat Autres 	humaines ❖ Education ❖ Santé ❖ Emploi ❖ Sport Art et Culture ❖Information / Communication ❖ Administration.			
Faible				X			
Moyen			X				
Fort	Х	X					

Source : PDESC 2018-2022 de la Commune Rurale de SERE MOUSSA ANI SAMOU, p.33 (Commune rurale de Séré Moussa Ani Samou, 2018) **. Note :** Pondération : attribution de points de 1 à 5.

Des commentaires suivants ressortent de l'examen du tableau ci-dessus :

- 1. Tous les secteurs de développement socio-économique et culturel sont affectés par les risques du changement climatique ;
- 2. Le secteur de l'économie rurale et secondaire sont fortement affectés par les risques de changement climatique ;
- 3. Le secteur des Ressources humaines est faiblement influencé.

Tableau 14 : Impact du risque climatique sur les acteurs économiques

	Mode d'existence					
Moyens d'existence	Petits exploitants agricoles	Gros exploitants agricoles	Commerçants	Artisans	Pêcheurs	Exploitants de bois
Terre	1	5	1	1	1	2
Route	.2	2	4	1	1	2
Bétail	1	4	3	1	1	1
Main d'œuvre	2.	5	5	1	1	2
Emploi non agricole	3	2	1	3	2	4
Culture de rente	1	5	3	1	1	1
Organisation communautaire	3	3	1	1	1	1
Forêts : Faune, flore	5	5	1	2	1	5
Eaux	2	2	1	1	5	1
Total	20	33	20	12	14	19

Source : PDESC 2018-2022 de la Commune Rurale de SERE MOUSSA ANI SAMOU, p.33 (Commune rurale de Séré Moussa Ani Samou, 2018).

Les stratégies identifiées sont entre autres :

- 1. Impliquer davantage dans les actions d'adaptation aux changements climatiques, tous les
- 2. Acteurs dont les activités économiques sont plus importantes sur les ressources naturelles ;
- 3. Faire contribuer chaque acteur économique à hauteur du résultat de son impact ; respecter les normes de construction techniques.

Verbatim:

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale Seremoussa -Ani- Samou du Cercle de Yanfolila

Opinions

« Politiques / mesures pour la résilience : décision de reboiser 30.000 ha d'ici à 2022 [prévu dans le PDESC en cours de validité]. Prévision de restaurer les anciens sites d'orpaillage car les animaux tombent dans les trous. Avec la restauration on aura au moins des espaces verts car les zones concernées ne pourront plus être utilisées pour l'agriculture... »

1.10.3.2.12 Les informations sur la prise en compte du respect des droits humains, le genre ou inclusion sociale, sur le niveau d'implication des Communautés, les forces, les faiblesses et les opportunités

A l'instar du point précèdent, sur la prise en compte du respect des droits humains le genre, ou inclusion sociale, sur le niveau d'implication des Communautés, les forces, les faiblesses et les opportunités, il est ressorti de nos entretiens et de la revue de la documentation disponible que cette préoccupation est prise compte dans les documents mais la mise en pose problème. La problématique fondamentale est que ces préoccupations émergentes de notre époque sont intégrées dans les outils de développement des CT mais leur opérationnalisation est retenue à cause des difficultés de financements des actions planifiées y afférente due à la précarité économique des CT.

1.10.3.2.13 Le nombre des changements intervenus dans les orientations du Gouvernement en matière d'atténuation ou d'adaptation aux Changements Climatiques et de GRN est déterminé, suite aux actions de plaidoyer et de lobbying menées par les acteurs de la société civile durant les cinq (5) du projet

La relecture du guide d'élaboration des PDESC des Collectivités Territoriales en 2018 pour imposer la prise en compte des changements climatiques dans les PDESC des CC nous évite de faire une litanie peu utile à l'objectif recherché ici. En réalité, la prévision des mesures d'adaptation aux CC est rendue obligatoire pour l'approbation de ces outils par les autorités compétentes.

En vérité, la réalité des mesures d'opérationnalisation des orientations gouvernementales en matière environnementale de façon générale, spécifiquement les CC, sont de la compétence des CT car il s'agit de compétences transférées. Suivant le décret de 2019, les services techniques déconcentrés de l'Etat (directions régionales et subrégionales) des 21 domaines ayant l'objet de décret de transfert doivent être transférés aux CT. Malheureusement de 2019 à maintenant aucun arrêté des ministres sectoriels n'a été pris pour rendre ce décret opérationnel. Nous ne jugeons la pertinence ou non de ce décret mais plutôt du respect de la règlementation.

Ici, l'enjeu principal est l'incapacité de l'Etat à faire du transfert des ressources de l'Etat aux CT une réalité car les fonctionnaires gérant ces ressources aux niveaux central et déconcentré sont réfractaire à leur transfert aux CT et les élus locaux aussi souvent ne donnent pas l'exemples de mériter la responsabilité d'administrer ces ressources.

En somme, les mesures sont là mais c'est l'incapacité de l'Etat face à ses fonctionnaires retenant les ressources destinées aux compétences transférées par les 21 décrets en plus des quatre transférées automatiquement en 1995 (l'état civil, planification du développement, l'assainissement, la police administrative)

1.11 La détermination du nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devrait être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des Changements Climatiques, dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local

Comme il a été développé précédemment dans ce document, la détermination du nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devrait être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des Changements Climatiques, dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local n'est pas utile dans notre contexte. Le plus important c'est de faire fonctionner les cadres de concertation existants qui intègrent déjà les changements de climatiques. Il s'agit comme longuement développé, plutôt d'un problème récurrent depuis l'avènement de la décentralisation de l'épineuse problématique de financement de ces cadres au niveau local. La réduction de cadres de concertation au niveau local, en 2008, au travers de la création des CROCSAD, CLOSAD et CCOSAD pour coordonner les actions de développement dans un contexte multi-acteurs répondait à cette préoccupation. Dès lors, il n'est plus opérant de procéder à une énumération inopérante. Toutefois, la liste des cadres de concertation (CNE etc.) a été faite en amont dans ce document.

1.12 Les relations de pouvoirs/d'influence/de centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les réformes institutionnelles et/ou règlementaires dans le domaine des CC au niveau des 24 Collectivités de la zone du projet sont connues et analysées

Des exemples de difficultés dans l'interdiction de l'orpaillage dans le Cercle de Yanlolila. Le Conseil veut édicter des normes locales pour interdire cette activité mais l'hostilité des vendeurs de carburants, de motos, de réparateurs et tous ceux qui ont un intérêt lié à cette activité s'y opposent. C'est comme également dans les autres cercles où les difficultés environnementales liées à l'usage des pesticides et des engrais non biologie ont été soulevées mais la décision politique demeure difficile à prendre au niveau local. Ou encore dans le Cercle de Bougouni où une entreprise industrielle fonctionnant à base de chauffe semble échapper au contrôle des autorités locales.

1.13 Les Compétences transférées aux Collectivités – Régions et Communes du projet – sont connues et analysées en matière de Gestion des Ressources Naturelles (GRN), des Terres, des Eaux, etc.

Aux termes de la loi sur libre administration des CT et le Code des Collectivités Territoriales (CCT), les CT ont pour mission la programmation et la mise œuvre des actions de développement de leur territoire. Pour ce faire, l'Etat doit prendre des décrets sectoriels de transfert. En effet, à ce jour 21 décrets ont été pris pour transférer les ressources et compétences aux CT pour promouvoir le développement local sous la maitrise d'ouvrage des CT. Le tableau ci-après donne quelques précisions sur les détails sur la liste des domaines ayant fait l'objet de décret de transfert.

LISTE DE DÉCRETS			
Secteur	Décret n°	Observation	
Hydraulique rurale et urbaine	02-313 du 04 juin 2002		
Elevage et pêche	Décret 2015-0543		
Assainissement et de lutte contre les pollutions et nuisances Artisanat	2014-0572 du 22 juillet 2015-0352		
Tourisme	2015-0352		
Agriculture: Décret n°2016- 0273/P-RM fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'agriculture, d'aménagement et d'équipements ruraux et de protection des végétaux.	2016-0273/P-RM du 29 avril 2016		
Décret n° 2018-0079 fixant le détail des compétences de l'état transférées aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources forestières et fauniques			

En réalité, à travers les décrets de transferts, les CT entendent recevoir le transfert des ressources destinées à couvrir les compétences quand elles étaient exécrées par les services de l'administration d'Etat. Dans une communication personnelle d'un responsable de la Direction générale des Collectivité Territoriale (de juin 2021), il est clairement affirmé que : « Le transfert des services déconcentrés aux des collectivités territoriales ; L'objectif visé à travers ce transfert est de contribuer au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

Le transfert des services déconcentrés de l'Etat aux CT relevant de leurs domaines de compétences consiste en la mise à disposition permanente desdits services aux CT avec les ressources y afférentes pour l'exécution de leurs missions sur la base du principe de subsidiarité (Article 2 du Décret n°2019-0258/P-RM du 27 mars 2019). Selon l'article 7 du décret précité un décret du Premier ministre consacre, sur proposition du ministre compétent, le transfert des services déconcentrés ». Le pilotage et le suivi du processus de décentralisation reposent également sur les **organes d'orientation par niveau territorial** (CCOCSAD, CLOCSAD et CROCSAD). Leur fonctionnalité est une des conditions de l'effectivité et de la qualité du pilotage et du suivi ».

1.14 Analyse de capacité/mandat d'agir du Gouvernement à mettre en exécution ses politiques et lois est analysée (arrangements sociaux qui entravent ou facilitent cela)

Dans un Etat difficile comme le nôtre, analyser la capacité d'agir dans la mise œuvre des politiques publiques ne mérite pas un long développement car la réalité saute à l'œil du vulgaire. L'exemple le plus constant est la politique de décentralisation intégrale du pays amorcée par le constituant de 1992 avec deux objectifs majeurs le renforcement de la démocratie à la base et la promotion du développement local, les coups d'Etat successifs de 2012 et 2020 montrent à suffisance l'échec de notre gouvernement à mettre en œuvre les politiques publiques. La lutte contre les changements climatiques est avant tout une mission des collectivités. La planification du développement local, l'assainissement, la gestion de ressources naturelles font partie des compétences transférées aux CT mais dont les ressources sont détenues par les fonctionnaires de l'appareil d'Etat. Le blocage est interne à l'administration d'Etat. Les fonctionnaires de l'Etat font tout pour bloquer l'effectivité des politiques publiques qui les dessaisissent de la manipulation des ressources publiques au profit des plus légitimes, les élus locaux.

1.15 Les arrangements sociaux (informels/traditionnels/religieux) qui influencent la promotion des changements au niveau de la GRN et des Changements Climatiques sont ressortis pour le niveau local

Il ressort clairement de nos entretiens avec les acteurs dans les Collectivités Territoriales enquêtées que de plus en plus organisations de pouvoirs traditionnels sectoriels, les chasseurs en matière de protection de la forêt, les pécheurs en ce qui concernent les cours s'organisent pour faire des propositions normatives de gestion durables des ressources naturelles. Nous citerons seulement en guise d'illustration où les chasseurs d'une localité ont demandé au Conseil de Cercle une délibération dudit conseil pour interdire l'orpaillage qui est en train de détruire la flore sauvage et faire fuir la faune. Ils se proposent de veiller à faire respecter cette règlementation locale dans la mise en œuvre. Il en est de même des associations de jeunes qui se sont organisées dans beaucoup de localité en brigade de protection de l'environnement.

Verbatim issus de l'opinion des acteurs rencontrés sur le terrain en septembre 2021 sur la prise des CC le PDEC du Commune Rurale Seremoussa -Ani- Samou du Cercle de Yanfolila

« Le 07 du mois passé, on a reçu les chasseurs qui voulaient notre ordre pour faire arrêter l'orpaillage et chasser les orpailleurs. Les chasseurs voulaient faire arrêter l'orpaillage. Ils voulaient une décision du Conseil de Cercle dans ce sens. Au retour du Président, il y aura une réunion extraordinaire et il y aura une délibération. Tous ceux qui étaient à Kéniéba sont venus ici... » « CARITAS a aidé à mettre en place des Brigades de protection de l'environnement. Brigades constituées de 02 conseillers du Chef de village, du Chef de Village (Président), des chasseurs et des agriculteurs. La mission de la brigade est de protéger les forêts. Ils doivent dénoncer et sanctionner au niveau des villages de façon traditionnelle. Si c'est grave on dénonce à la Mairie qui fait appel au service des Eaux et Forêts. La jeunesse est partie de la commune, en cas de feu brousse, c'est la jeunesse que nous mobilisons pour éteindre le feu » ; « le Comité de lutte pour la sauvegarde de l'environnement qui a deux aspects : lutter contre l'installation illégale des orpailleurs chinois et le dragage sur l'eau ».

2 Conclusions / Recommandations de levier d'actions du Projet Benkadi-Mali de SECO-ONG

Pour améliorer l'efficacité des politiques publiques sur les changements climatiques (CC) dans Mali à travers la contribution de la société civile ; il faut :

- Asseoir un principe de participation et d'information du sommet à la base en ayant une sensibilité accrue pour les femmes et les jeunes sur les changements climatiques
- 2. Appuyer les CLOCSAD et SCOSAD des quatre Cercles de la zone pour leur fonctionnement durant la durée du projet Benkadi-Mali
- 3. Promouvoir le renforcement des partenariats entre la société civile, les Etats et les ONG internationales œuvrant dans le domaine de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier pour une meilleure mobilisation des ressources financières en vue d'une mise en œuvre effective du droit de l'environnement en Afrique.
- 4. Accompagner les associations locales œuvrant dans les changements climatiques pour leur renforcement de capacité surtout matière en lobbying local afin d'influencer les décisions et politiques locales.
- 5. Renforcer les capacités des ONG partenaires de mise œuvre de Benkadi pour bien suivre les recommandations
- 6. Instiller davantage le droit de l'environnement dans la société civile (notamment parmi les magistrats, parlementaires, élus locaux, leaders traditionnels, journalistes, forces de l'ordre, etc.) à travers des formations adéquates permettant à tous les acteurs de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre du droit de l'environnement en Afrique.
- 7. Faire l'économie des différents PDESC des Collectivités des zones différentes sensibles aux Changements Climatiques afin de financer certaines actions dont la priorité doit être données aux Communes les plus en difficultés financières comme Kokele
- 8. Nouer une synergie d'action avec les ONG ayant déjà investi le terrain avec des résultats à capitaliser et à consolider les acquis sur le terrain exemple notamment le Cluster World-vision de Kolokani, Kilabo dans la Commune Rurale de Kaladougou et l'Association 12 Communes dans le Cercle de Yanfolila avec interventions ciblées dans les Communes cibles du projet Benkadi-Mali dans cette circonscription administrative.
- 9. Renforcer les capacités des membres des Commissions Foncières villageoises (COFO) créées dans les zones du projet Benkadi-Mali en CC.
- 10. Rendre effectifs les mécanismes financiers existants en assurant une meilleure représentation des différents acteurs concernés dans la structure de gestion ainsi que la traçabilité des fonds utilisés, et en revisitant le taux de contribution de tous les secteurs environnementaux (ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, etc.).
- 11. Créer d'Activités Génératrices de Revenus pour faire intéresser les jeunes et femmes.

Liste des références

- Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). (2020). *Contribution nationale Déterminée*.
- Benkadi. (2020). Proposition Complète.
- Commune Rurale de Kaladougou. (n.d.). *PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL PDESC 2017-2021 DE LA COMMUNE RURALE DE KALADOUGOU CERCLE DE DIOÏLA*.
- Commune Rurale de Kolokani. (2020). PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL (PDESC) 2018-2022 REVISE SENSIBLE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN).
- Commune rurale de Séré Moussa Ani Samou. (2018). *Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDES 2018-2022)*.
- Commune Rurale de Tioribougou. (2018). Plan de Développement Economique Social et Culturel.
- Conseil de Cercle de Bougouni. (2018). *Programme de Développement Economique, Social et culturel (PDESC : 2019 2023) CERCLE DE BOUGOUNI Version finale*.
- Conseil de Cercle de Dioïla. (2020). PDESC 2021-2025 du Conseil de Cercle de Dioïla.
- Conseil de Cercle de Kolokani. (2018). PDESC 2018-2022 du Cercle de Kolokani.
- Conseil de Cercle de Yanfilila. (n.d.). Budget estimatif pluriannuel du Cercle de Yanfolila.
- Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT). (2018). Guide d'élaboration des PDESC.
- Durable, D., Nationale, D., Eaux, D. E. S., & Forets, E. T. (2020). *Rapport National « NDT » Mali*. Traoré, K., Totin, E., Sogoba, B., Sibiry Traoré, P. C., & Zougmoré, R. B. (2016). *Fonctionnement et organisation du cadre institutionnel du changement climatique au Mali* (Issue 166). https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/72645

ANNEXES

ANNEXE 1: Zones d'intervention du Programme de "Benkadi" au Mali.

DECIONS	ZONE D'INTERVENTION		
REGIONS	CERCLES	COMMUNES	
Bamako	District de Bamako	District de Bamako	
	Cercle de Kolokani	Sagabala	
		Guihoyo	
		Sébékoro I	
	Cercie de Roiokain	Kolokani	
		Massantola	
Koulikoro		Tioribougou	
Kounkoro		Zan Coulibaly	
		Kaladougou	
	Cercle de Dioïla	Binko	
	Cercie de Diolia	Wakoro	
		Bélèko	
		Benkadi	
		Tangandougou	
	Cercle de Yanfolila	Baya	
		Sankarani	
		Wassoullou-Ballé	
		Sérémoussa-Ani Samou	
Sikasso		Yalakoro Soloba	
SIKASSO	Cercle de Bougouni	Sido	
		Kéléya	
		Kokélé	
		Bougouni	
		Kola	
		Koumantou	
Niveau National	National	National	

Tableau : Collectivités Territoriales des zones d'intervention du projet visitées NB : Ce tableau est à mettre dans la méthodologie

Tableau : Collectivités Territoriales des zones d'intervention du projet visitées		
Cercle	Collectivités/village visites	
Bougouni	Conseil de Cercle de Bougouni	
	Commune Urbaine de Bougouni	
	Commune Rurale de Kokélé	
Dioïla	Conseil de Cercle de Dioîla	
	Commune Rurale de Kaladougou	

	Commune Rurale de Binko	
Kolokani	Conseil de Cercle de Kolokani	
	Commune Rurale de Kolokani	
	Commune Rurale de Tioribougou	
	Village de Tioribougou	
Yanfolila	Conseil de Cercle de Yanfolila	
	Commune Rurale de Wassolo-	
	Ballé	
	Sérémoussa-Ani Samou	

A partir de Tioribougou, ayant compris la similitude des informations recueillies au niveau de la Mairie de Tioribougou et du village de Tioribougou et les contraintes de délais nous avons décidé de nous limiter au niveau commune pour la suite de l'enquête.

Tableau : Liste des personnes rencontrées sur le terrain par ordre chronologique

Annexe 2 : Tableau 16 : Liste des personnes rencontrées par l'équipe de mission de Z-Consulting

Personnes rencoi	ntrées par l'équipe	d'enquête de Z-Consulting	
Localité	Structure	Personnes rencontrées	Date de l'entretien
Cercle de	Conseil de	Emmanuel, Secrétaire	07 septembre 2021
Kolokani	Cercle	général	
	Mairie	Mady Fofana, Maire ;	
	Commune	Amadou KONE,	
	Rurale Kolokani	Secrétaire général,	
	Cluster World-	M. Sogoba, Responsable	
	vision de	du Cluster de Kolokani	
	Kolokani		
	Mairie	Moussa Diarra, Maire	
	Commune		
	Rurale		
	Tioribougou		
	Chefferie	MM. le Chef d Village,	
	Village	Tiéman Diarra assisté de	
	Tioribougou	Bakary Diarra, 1 ^{er}	
		Conseiller	
Cercle de Dioïla	Conseil Cercle	M. Makan Sissoko,	
		Secrétaire général	
	Mairie	MM. Yacouba Mariko,	
	Commune	Maire, Madou Koumare,	
	Rurale	Maire Delegue	
	Kaladougou		
	Mairie	M. Bourama Keïta, Maire	07 septembre 2021
	Commune		o, septembre 2022
	Rurale Binko		
	ONG-Kilabo de	M. Yaya Koné, Animateur	
	Dioïla	plein pouvoir de Dioïla	
		assisté de Diakaridja	
		Ballo,Kilabo	
		Ouelessebougou	
Cercle de	Conseil Cercle	MM. Siriki Sidibé,	
Bougouni		Président, Abraham	
		Dakono, Vice-Président,	
		Thierno Seydou Doyen	09 septembre 20221
		des conseillers de Cercle,	
		Souleymane Bagayogo,	
	N.A. ivia	Secrétaire général	
	Mairie	MM. Mamourou	
	Commune	Coulibaly, Maire, et	
	Urbaine	Moussa Koné Président	
	Bougouni	de la Commission	
		Domaniale	

	Mairie	MM. Fousseni Doumbia,	
	Commune	Maire, Boureima	
	Rurale Kokélé	Samaké, Secrétaire	
		général	
Cercle de	Conseil Cercle	MM. Amadou Sidibé	
Yanfolila		Conseiller de Cercle,	
		Makafing Keita,	
		Secrétaire général	
	Mairie	Madame Sidibé Rokia	
	Commune	Diakité,Maire	
	Rurale Wassolo-		
	Ballé		
	Mairie	MM. Daouda Sidibé,	
	Commune	Maire, Abraham Keita,	
	Rurale	Secrétaire général	
	Sérémoussa-Ani		10 September 2021
	Samou		
	Association 12	M. Issa Sangare, Maire	
	Communes de	sortant de Wassolo-Ballé,	
	Yanfolila	Directeur de la Radio	
		Fouta, Enseignant	
		conseiller au CAP,	
		membre de l'Association	
		12 communes, président	
		du Comité de lutte pour	
		la sauvegarde de	
		l'environnement	

Bamako, le 06 septembre 2021

ORDRE DE MISSION N°09/001

Je soussigné Monsieur Hafizou BONCANA, consultant principal associé susmentionné atteste que les consultants M. Founemakan Sissoko, M. Moussa Etienne Touré, M. Mamadou Assalou et M. Abdoulaye Touré sont assignés dans le cadre d'une étude de base sur l'état des lieux du cadre institutionnel et règlementaire en matière de changements climatiques au mali en 2021 pour effectuer une mission d'enquête.

Cette mission va se dérouler du 07 au 11 septembre 2021 dans les régions de Koulikoro et de Sikasso.

Les experts seront accompagnés par le chauffeur en voiture avec les détais suivants :

- Le chauffeur : Modibo KEITA
- Véhicule : matricule BC7577 MD.

Nous demandons aux autorités de bien vouloir les appuyer dans leurs mission

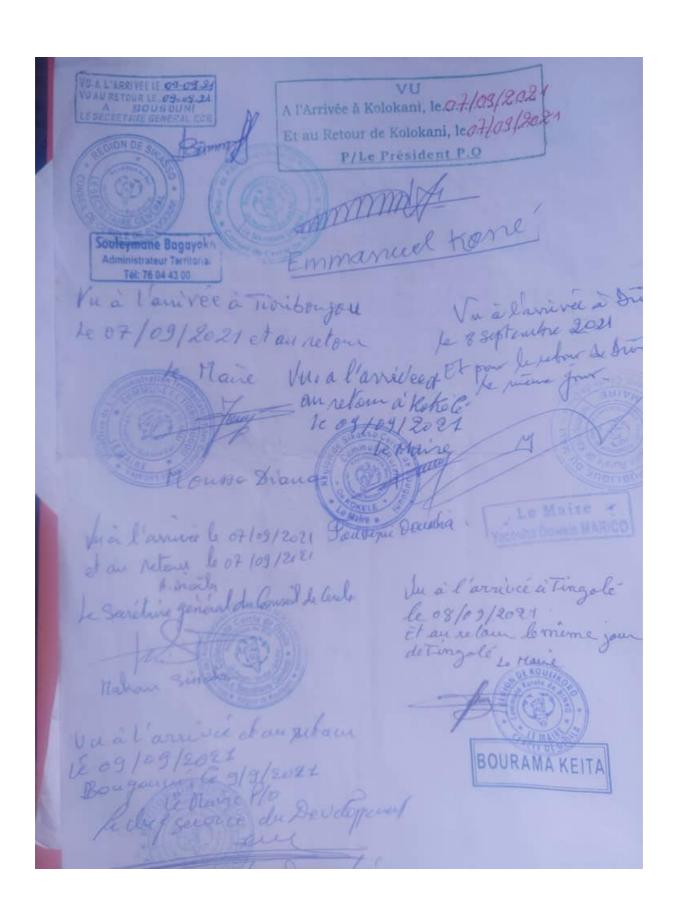
Le l'orrivée et au Le Consultant Principal Associé le tour she yan folda

Le 10/09/8/1

e Secrétoire Sefreral colu

Cantell ole leule

Hafizou BONCANA



Una l'avrivée et au Uteur à yfla le solog/2021 Va a' Vary ou et as







































